

LE TRAIT D'UNION

N° 124



AVRIL 2024

Association des Retraités de TECHNIP

TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE
2126, boulevard de la DEFENSE - CS 10266
92741 NANTERRE CEDEX – France
a.rtp@external.technipenergies.com
www.artchnip.org



La Tour ADRIA devient HOPEN (suivi de chantier.....)

Il y a un an dans le TU121 d'avril 2023, nous avons fait état des travaux de restructuration de l'ancienne tour ADRIA ou tour TECHNIP de 2003 à 2021 à la Défense. Un an après, les travaux (très bruyants) ont avancé, même si ils ont pris du retard suite à la grue qui a été pliée par le vent fin février 2023 et qui a mis plusieurs mois à être démontée et remplacée.

Actuellement, les façades sont partiellement recouvertes de nouvelles fenêtres et plaques d'isolation qui donnent à l'immeuble une nouvelle apparence ; on ne peut pas dire que l'esthétisme soit novateur ! Des terrasses ont été créées à partir du 25^{ème} étage en continuité du renflement des étages inférieurs côté sud et 3 étages supplémentaires sont en cours de construction au sommet de la tour.



La fin des travaux était annoncée pour l'été 2024. Vu l'état du chantier, il faut rajouter au moins un an pour envisager une visite de l'immeuble ainsi restructuré.



L'idée de la tour HOPEN est rouvrir (quel jeu de mot !) totalement ce gratte-ciel vers l'extérieur. Notamment à l'aide de fenêtres, de terrasses. Garder la façade d'origine pour des raisons climatiques, et l'adapter aux enjeux de demain. Casser finalement cet effet aquarium, où les employés étaient dans un cocon à l'air climatisé et à la lumière artificielle.

Refaire une place à la nature, au soleil et au courant d'air...c'est tout l'objectif de cette rénovation. Avec notamment une ouverture à la base de la tour : le hall laissera la place à un café où tous les passants de Courbevoie pourront s'arrêter.

Au sommet de la Tour, l'autre espace phare de HOPEN ; un restaurant ouvert sur l'horizon, accueillera le grand public et offrira à 150 mètres de hauteur une vue singulière sur Paris La Défense et le grand Ouest parisien.

SOMMAIRE

Couverture : Cocktail de printemps 2024

La Tour ADRIA devient HOPEN – page 2

SOMMAIRE – page 3

QUESTIONNAIRE – page 4

ÉDITORIAL – page 5

- Bienvenue au Club !

ÉVÉNEMENTS DE L'ARTP

- Cocktail de printemps - page 6

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- Point sur notre contrat – page 10

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR

- Au Fil des Jours (AFJ N°-195 à 198) – page 12

REVUE DE PRESSE

- « Le Particulier » décembre à mars 2024 – page 15

TECHNIP ENERGIES et TECHNIPFMC

- Résultats Financiers de Technip Energies au 4^{ème} trimestre et année 2023 – page 20
- Résultats Financiers de TechnipFMC au 4^{ème} trimestre et année 2023 – page 24

ACTIVITÉS et PROJETS de TECHNIP ENERGIES et TECHNIPFMC

- Technip Energies – page 27
- TechnipFMC – page 32

ILS ONT FAIT TECHNIP

- Chroniques de l'Inspection : NEB - page 34

ENTRE RETRO ET NOSTALGIE

- Nellie Bly - page 38

ARTS & CULTURE

- Le coin des artistes : Selly Manor - page 44
- Chroniques de voyages : Petit tour à Kuala -page 45

LOISIRS

- Expositions – page 49

NÉCROLOGIE – page 51

- Hommage à ceux qui nous ont quittés

4^{ème} de couverture - page 56

- Petra (Jordanie) le Trésor (Al Khazna)

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer – Ewa Daniel - Claudine Ducluzeau – Alain Gibellini – Bernadette Kieny - Franck Kieny - Patrick Gourdon – Huguette Livernault – Michel Metzger – François Moreau - Philippe Robin – Jean Roy -

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES

QUESTIONNAIRE

(à nous retourner dûment complété)

A l'occasion du pot organisé par l'ARTP le 28 mars 2024, notre président Daniel Bailly lors de son allocution de bienvenu a indiqué : voir une assemblée aussi nombreuse et salué les nouveaux adhérents et a profité de l'occasion pour rappeler aux membres de celle-ci de s'impliquer au bon fonctionnement de l'association et en particulier de fournir des articles, des histoires ou anecdotes vécues lors d'expatriation ou de visite de chantier, afin de pouvoir les publier dans notre TU. Les membres du bureau seront présents pour vous aider si besoin est. Renforcer les liens entre nous qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Si vous avez des suggestions, des critiques ou autres à nous faire, n'hésitez pas à répondre au questionnaire ci-dessous. Nous tiendrons compte de celles-ci dans la mesure de leurs mises en œuvre.

Par avance nous vous remercions de votre participation afin de renforcer la convivialité au sein de l'ARTP.

A. LE BULLETIN TRAIT D'UNION

- Vous avez de bons ou moins bons souvenirs lors de votre activité chez Technip, n'hésiter pas à nous adresser vos commentaires : lors de vos déplacements à l'étranger, en France ou chez un fournisseur, et si vous avez des photos nous sommes preneurs. Etes-vous d'accord : OUI NON

B. LE PLAISIR DE NOUS RETROUVER A ORIGINE

- A ce jour deux occasions de nous retrouver, à l'assemblée générale au mois d'octobre et au pot qui à lieu au mois mars. Vous aimeriez en avoir plus : 3/an 4/an ne rien changer

C. UNE SORTIE FESTIVE

- Balade en bateau mouche : OUI NON
- Balade en bateau mouche privatif avec repas : OUI NON
- Réservation au restaurant : OUI NON
- Quel montant souhaitez-vous consacrer à ces sorties ? 50 euros 75 euros PLUS

D. LES ACTIVITES CULTURELLES

- Sorties culturelles en région parisienne ou proche : OUI NON
- Visite de sites parisiens : OUI NON
- Etes-vous intéressés par les offres du CE en fin d'année : OUI NON
- Les voyages organisés par le CE en fonction des places disponibles : OUI NON

E. AUTRE PROPOSITIONS et SUGGESTIONS

EN CONCLUSION

La vie active de notre association et l'affaire de tous bien entendu du bureau que vous avez élu mais aussi de votre participation dans la mesure de vos possibilités. Nous savons que franchir le premier pas est toujours difficile mais, dès le deuxième, c'est un véritable plaisir.

Une feuille séparée du questionnaire vous a été jointe avec l'envoi du présent TU. A nous retourner dans les meilleurs délais en scan à a.rtp@external.technipenergies.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :
ARTP - TECHNIP ENERGIE – IMMEUBLE ORIGINE – CS 10266 – 92741 NANTERRE CEDEX..

EDITORIAL



Daniel Bailly
Président de l'ARTP

Bienvenue au club !

Assemblée Générale d'octobre 2023 : Renouvellement du bureau de Paris

Pour une association de retraités dont la moyenne d'âge est de 77 ans, le rajeunissement de l'équipe dirigeante est une condition nécessaire à sa survie !

Depuis plusieurs années nous avons exprimé nos préoccupations à ce sujet mais sans résultat manifeste.

Et puis il y a eu l'AG du 19 octobre 2023 et là miracle !

Quatre nouveaux adhérents relativement jeunes se déclarèrent candidats au bureau :

deux femmes : Ewa Daniel et Bernadette Kieny et deux hommes Alain Gibellini et Franck Kieny nous ont rejoints. Ainsi la parité est respectée.

Nous tenons à les féliciter en cette période où le repli sur soi et le manque d'enthousiasme pour le bénévolat sont de mise.

« *La nature a horreur du vide* » disait Aristote. Et oui le vide laissé par la disparition de plusieurs membres du bureau est aujourd'hui comblé.

Il faudrait que cet exemple fasse des émules à Lyon au sein de l'équipe – en dépit de l'arrivée de Pierre Roux – aurait elle aussi besoin d'un renforcement.

Un environnement toujours difficile...

Mais ne soyons pas égocentrés même si l'actualité n'est guère réjouissante.

De Gaza à Kiev la mort de civils et d'enfants est intolérable. La montée des nationalismes et le développement de tensions et de zones d'instabilité sont préoccupants. Il faut bien s'y résoudre l'Occident a perdu son leadership et l'impuissance de l'ONU à apaiser les conflits en témoigne. Le désir de la Russie et de la Chine de retrouver leur grandeur passée par tous les moyens fait peser des risques sur l'équilibre et la paix dans le monde. L'Europe peut se retrouver en « culottes courtes » si les Etats Unis cessent de subventionner l'OTAN..

Avait-on besoin de tout cela après trois années perturbées par le COVID ?

Bien sûr, outre le renouvellement de notre bureau, nous avons d'autres lueurs d'espoir .

L'adhésion de nouveaux membres à peine retraités, la réussite sympathique et chaleureuse de nos rencontres (AG d'octobre 2023 et verre de l'amitié récent de mars 2024) et vos messages réguliers sont encourageants et réconfortants.

Et puis Technip Energies Nouvelles se porte bien et a pu surmonter l'arrêt de son activité en Russie.

A Paris et à Lyon des plans d'embauches significatifs illustrent cette bonne santé.

Alors vous aussi prenez bien soin de votre santé et continuez à nous encourager en participant à nos initiatives.

Joyeux Printemps !

Contact via le site www.artechnip.org et la messagerie a.rtp@external.technipenergies.com.

Verre de l'Amitié très Convivial



Plus de cent adhérents, dont quelques-uns accompagnés de leur conjoint, se sont réunis à notre invitation le jeudi 28 mars au Corner Café de l'immeuble Origine, siège de Technip Energies à Nanterre.

Le personnel de Technip Energies et le sous-traitant Eurest avaient aménagé une belle salle et un cocktail délicieux. Nous les en remercions.

Hélène Gauthey, Présidente de Technip Energies France, a évoqué la très

bonne situation de la société, sa charge importante, ses succès dans les projets de GNL au Moyen-Orient en particulier au Qatar avec NFS, sa diversification dans les énergies nouvelles, la récupération carbone et le recyclage. Ces succès et la santé actuelle de Technip Energies s'appuient sur l'expérience acquise dont les retraités sont partie prenante. Elle a confirmé le plan d'embauche de 500 personnes en 2024.



Au cours d'une brève allocution, notre président, **Daniel Bailly** s'est



félicité du renforcement du bureau parisien et à présenté les 4 collègues qui l'ont rejoint suite à l'appel de la dernière assemblée générale : Alain Gibellini, Ewa Daniel, Bernadette Kieny et Franck Kieny.

Il a rappelé que de nouveaux renforts seront toujours les bienvenus. Il salua les

représentants de WTW et transmis les excuses de leur absence des invités extérieurs de l'IFP-EN et de Total Energies.

Puis ce fut le moment de discuter entre anciens collègues autour d'un verre de l'amitié qui portait bien son nom puisque l'ambiance chaleureuse et joyeuse régnait dans la salle. Les coupes de champagne, les verres de jus d'orange et des petits fours nous attendaient après ces allocutions.

Un peu après 19h, ce fut le moment de se dire au revoir.

Merci à tous pour cette sympathique soirée. Rendez-vous à l'Assemblée Générale en octobre !



Nous avons essayé d'indiquer le nom de nos anciens collègues sous les photos (de gauche à droite). Nous nous excusons par avance d'erreur éventuelle; n'hésitez à nous en faire-part.

Tous les participants ne sont pas sur les photos, ce sera pour une prochaine fois

Photos de Géraldine Dubaille et Philippe Robin.



*Fabienne FONTANA – Bernadette KIENY – Catherine DECHET –
Franck KIENY – Françoise BRIAND*



*Patrick GOURDON – Véronique BURBAN et Jawad
MOURAJID représentants WTW/GS – Daniel BAILLY*



Alain GIBELLINI – Mickael JACKSON



*Danièle ZYCK – Nicole COGNET - Catherine DECHET
Nicole TCHERNUGOV*



Patrick COTTIN – Shailendra RAO



*Savo GLAVAS – Jocelyne
LAUNOIS*



*Bernard DUMERGUE – Francis VIOLETTE –
Roger DESLANDES*



François-X SIMON – Jean-Pierre BINET



François DELLIOT – Claude RENAUD – Pierre DE MENGIN – Guy VOISIN – Corinne HUET



Jean-François REITER – Bernard LEYRIS – Jean-Pierre TEMPEZ



*Jean DANIEL – Emmanuelle GRANDSIRE –
Jean-Claude FOUQUET*



Jean-Jacques BOECK – Joseph CAER



Jacques MARCELLIN – Jean ALLAIN



Hervé TOUCHARD – Jean-Claude FOUQUET – Serge CHANTREUIL – Franck KIENY – Michel JONCOUR



Guy BRETAUDEAU – Philippe ZUELGARY – Michel BARON – Monique AUGUSTONI



François GIRODET – Huguette LIVERNAULT – Jean-Michel GAY



Cees de HEER – Robert CALEGARI – Daniel CALEGARI



Jacques LE GOFF – Jean-Luc BOISSET – François-Xavier SIMON



Robert BOUDROIT – Dominique SERINGE – Francis VIOLETTE – Georges KAM-THONG – Yves PIHIN – Patrick COTTIN



Bernard PARMENTIER – Patrick ARNAULT



Xavier ROUVILLOIS – Cees de HEER



Patrick POUILLLOT – Jean-Michel GAY



Claude BARON – Hossein GHIASSI



Max DESSUS – PK SINGH



Sylviane ALLAIN – Robert BOUDROIT



Bruno CIOFFI – Michel CAPGRAS – Didier BRIFFAUD



Bogdan LICANIN – Francis DUROT – Claude DELACOUR – Bernard MOULY



Alain RAPET – Jean DANIEL – Marie-France RAPET



Jean-Luc GIRARD – Joël MAZELLIER – Jean-Claude GOUÉFFON



Joël MAZELLIER – Serge CHANTREUIL – Jean-Luc GIRARD – Bernard PARMENTIER



Shailendra RAO – Evelyne CHANOINAT – Françoise BRIAND



Ewa DANIEL – Danièle ZYCK



Alain GIBELLINI – Bernadette KIENY – Géraldine DUBAILLE

POINT SUR L'AUGMENTATION DE LA COTISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Patrick GOURDON

La cotisation de la complémentaire santé fait l'objet d'une attention particulière des adhérents, ce qui est bien normal en ces temps difficiles et l'ARTP en est consciente. C'est pourquoi nous avons anticipé et annoncé dès décembre dans notre TU123 l'augmentation qui se préparait et les raisons qui y ont conduit.

La cotisation 2024 a été au centre d'une longue négociation entre les parties (à laquelle l'ARTP n'est malheureusement pas conviée malgré ses demandes répétées à la DRH et aux élus salariés). La probabilité d'une forte augmentation pour 2024 a été annoncée par WTW à l'AG de l'ARTP le 19 octobre ainsi que lors de sa présentation à la journée lyonnaise le 21 novembre. ALLIANZ demandait une augmentation de 20% pour tenir compte de l'ensemble des facteurs suivants :

- -Augmentation de 5,4% du PMSS au 1er janvier 2024.
- -Déficit de plus de 300k€ sur la période 2022+2023 (ratio remboursements/cotisations des retraités=109%).
- -Transferts de charge imposés par la SS vers les organismes complémentaires.
- -Augmentation des honoraires des médecins et des tarifs des hôpitaux.

Finalement la négociation a pu se conclure en décembre sur une augmentation de 16,7% de la cotisation de base, ce qui a conduit à une cotisation mensuelle de 166,92€ pour l'année 2024. Parallèlement la cotisation pour la surcomplémentaire (ratio déficitaire: 225%) est passée de 3.3€ à 6.95€, soit pour un couple de 6.6€ à 13.9€, ce qui représente une augmentation de 110.6%, pourcentage qui est supérieur à ce qui avait été annoncé (+100%). Nous l'avons signalé à WTW. Cependant il faut être conscient que cette surcomplémentaire conserve néanmoins un bon rapport

qualité/prix. Cela reste une bonne affaire qui peut être ne durera pas.

Il convient de noter une info additionnelle concernant l'augmentation des cotisations des mutuelles. La Mutualité Française avait annoncé une augmentation moyenne de 8,1% en 2024, annonce qui n'a pas reflété la réalité du marché. En effet il s'avère que beaucoup de contrats individuels des retraités ont en réalité été impactés bien davantage comme cela a été rapporté par le magazine Capital et le quotidien Le Parisien (voir le lien ci-dessous). En outre le communiqué de la Mutualité Française a omis de rappeler que lorsque des contrats sont déficitaires (notamment parce que après la crise Covid il y a eu un gros rattrapage de la consommation des soins de santé), cela impacte forcément le niveau de cotisation, le marché de l'assurance ne fonctionnant pas à perte.

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj9-cXNpPODAxXyfKQEHZjADMIQFnoECBcQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.capital.fr%2Fvotre-argent%2Fmutuelle-la-colere-de-ces-retraites-qui-voient-leur-cotisation-senvoler-jusqua-58-1490439&usq=AOvVaw1nuiYfObYv691iOOQ96IBJ&opi=89978449>

Ceci étant, la douleur générée par l'augmentation pour 2024 doit être pondérée par le fait que la cotisation n'a pas augmenté d'un Euro en 2021, ni en 2022. En 2023 elle a augmenté de 6,9% non pas du fait de l'assureur mais seulement parce que le PMSS sur lequel toutes les cotisations sont obligatoirement calculées a été lui-même augmenté de 6,9% par décision gouvernementale.

Votre contact ARTP : Patrick Gourdon, 06 65 18 83 69 / patpgourdon@orange.fr

PRÉSENTATION DE LA SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ FACULTATIVE

Le régime surcomplémentaire non responsable facultatif

Objectif : Améliorer les remboursements en complétant les garanties sur les postes non DPTAM* suivants : Honoraires Hospitaliers, Consultations, visites généralistes et Spécialistes, Actes de Spécialités et Radiologie/ Echographie
Les autres garanties restant inchangées

(*) DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM) permet d'encadrer les dépassements d'honoraires des médecins. Plus connu sous le nom d'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM). Le statut du Médecin au regard du DPTAM est consultable sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

Les modalités d'entrée et de sortie de la surcomplémentaire

- 1 La **durée minimale d'adhésion** au régime surcomplémentaire non responsable facultatif est de **1 an** et prend effet au 1^{er} jour du mois suivant votre demande.
- 2 A l'issue de la durée minimale d'un an, vous pouvez renoncer à cette surcomplémentaire facultative non responsable au **1^{er} janvier** de chaque année sous réserve d'en avoir fait la demande avant le 30 Novembre précédent.
- 3 En cas de **changement de situation familiale***, la modification peut se faire au 1^{er} jour du mois suivant la date de modification de sa situation familiale.

*naissance ou adoption d'un enfant à la charge du participant, mariage ou divorce du participant, début ou fin de concubinage du participant, début ou fin du PACS du participant, décès de l'un de ses ayants droits.

www.com

Note : L'adhésion est possible à tout moment selon les modalités au point 1 ci-dessus.

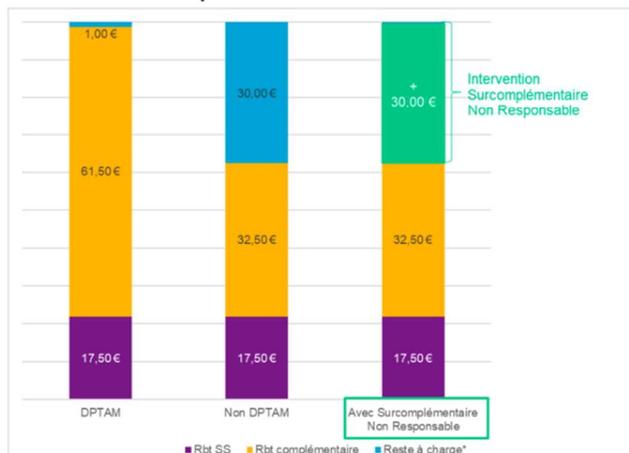
Garanties surcomplémentaires facultatives

En complément de la Sécurité sociale et des remboursements effectués au titre du régime de Base

En complément des prestations de la Sécurité sociale	GARANTIES EN VIGUEUR (régime de Base)	Surcomplémentaire Non Responsable En complément du régime de Base
Honoraires hospitaliers		
Secteur 1 ou adhérent DPTAM	100% des FR - MR	-
Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	500% BRSS - régime de Base
SOINS COURANTS		
Honoraires médicaux		
Consultations, visites généralistes - Médecin Secteur 1 ou adhérent DPTAM	200% BRSS	-
Consultations, visites généralistes - Médecin Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	200% BRSS - régime de Base
Consultations, visites spécialistes - Secteur 1 ou adhérent DPTAM	400% BRSS	-
Consultations, visites spécialistes - Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	400% BRSS - régime de Base
Actes de spécialités - Secteur 1 ou adhérent DPTAM	200% BRSS	-
Actes de spécialités - Non adhérent DPTAM ou non conventionné	100% TM + 100% BRSS	200% BRSS - régime de Base
Imagerie médicale		

Illustration - Exemple de Remboursement

Consultation Spécialiste à 80 €



• Si la dépense est réalisée auprès d'un praticien non DPTAM, le contrat Frais de Santé actuel ne peut rembourser l'adhérent au-delà de 32,50 € soit avec le remboursement de la Sécurité sociale de 17,50 €, un maximum de 50 €. Le reste à charge est de 30 €.

• La surcomplémentaire non responsable permettra de rembourser l'adhérent à hauteur de la garantie prévue lors la consultation d'un praticien DPTAM, soit 79 € au total avec la Sécurité sociale sur la dépense de 80 €.

• Le reste à charge de 1 € en DPTAM correspond à la participation forfaitaire

Du 6 décembre 2023 au 8 mars 2024



Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 195 à 198

Extraits par Philippe Robin

AFJ N° 195 - décembre 2023

Bien vieillir : Stratégie et proposition de loi

Le 17 novembre Madame Aurore Bergé a présenté sa stratégie « Bien vieillir » devant un important parterre de responsables. Cette stratégie interministérielle (de nombreux ministres sont intervenus en présentiel ou à distance) est quelque peu décevante, car elle reprend nombre d'idées sur la table depuis de nombreuses années. Mais une lueur d'espoir subsiste, car un certain nombre de points se retrouvent dans la proposition de loi examinée par l'Assemblée Nationale le 20 novembre.

L'affirmation de la nécessité d'une loi de programmation Grand âge, idée reprise par la Première Ministre, loi prévue dans le courant 2024, est importantes. Mais ce n'est qu'un projet, on notera la création d'un comité interministériel dédié au suivi de la politique grand âge et d'une délégation aux métiers du social, du médico-social et du soin sont des bonnes nouvelles. Il est également question d'un Institut du vieillissement.

La proposition de loi prévoit également la création d'une conférence nationale de l'autonomie, du service départemental de l'autonomie (suite au rapport Libault ; rappelons que Christine Meyer représente la FNAR dans le comité de pilotage de la mise en place de cette instance). Elle propose un certain nombre de mesures pour renforcer les droits des résidents, en particulier instituant un droit de visite. Il est prévu que les résidents puissent avoir un animal de compagnie !

Cette proposition de loi très enrichie par rapport au texte initial doit maintenant être soumise aux sénateurs

Vous trouverez ci-dessous les liens vers le dossier de la stratégie et vers l'état actuel de la proposition de loi :

<https://solidarites.gouv.fr/preparer-la-france-de-demain-ajouter-de-la-vie-aux-annes-strategie-bien-vieillir>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b0643_proposition-loi#fr/dyn/16/textes/116b0643_proposition-loi

Sylvain DENIS

Une solution pour les personnes âgées en difficultés multiples vivant à domicile : s'orienter vers le DAC.

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) sont structurés à un échelon départemental et interviennent quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne.

Le DAC est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

Il s'agit d'informer et d'orienter les professionnels, les patients et leur entourage vers les ressources adaptées en juxtaposant :

- l'écoute de la demande et l'évaluation des besoins
- une orientation vers les ressources les plus adaptées
- un appui dans les démarches administratives
- Tout ceci concourt à améliorer le parcours patient grâce à l'appui à la concertation pluriprofessionnelle
- la planification, le suivi et la mise en lien des interventions
- l'activation des aides sociales et médico-sociales

Tout en veillant au respect du projet de vie du patient. Son intervention est sollicitée par des professionnels pour l'entrée ou la sortie des établissements de santé, le médecin traitant est le plus souvent à l'origine de la demande, il est toujours informé.



Les sorties d'hospitalisation lorsque les enfants habitent loin, l'hospitalisation et le retour de l'aidant d'une personne en perte d'autonomie à domicile sont, par exemple, des situations qui peuvent être accompagnées

efficacement.

Les DAC disposent d'antennes au sein du département afin que les équipes soient au plus près

des populations concernées et puissent prendre en compte les spécificités locales.

Pour entrer en relation avec le DAC il faut privilégier l'intervention du médecin traitant du patient concerné ou le service social de l'établissement s'il s'agit d'une sortie d'hospitalisation. Un certain nombre de régions ont mis en place un numéro d'appel qui permet une orientation rapide vers le secteur géographique approprié.

Danielle Boizard

Nouvelle Edition du Guide du représentant des usagers en établissement de santé

France Assos santé vient de publier une nouvelle édition du « *Guide du représentant des usagers en établissement de santé* ».

Travail de co-construction, qui a mobilisé une vingtaine de personnes chez France Assos Santé, ce guide est amené à remplacer l'ancienne version datant de 2011/2012.

Par ailleurs, il vient compléter le « *Guide du représentant des usagers en commission des usagers* » (<https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2022/12/D-346-FAS-MaJ-Guide-RU-CDU-WEB.pdf>), paru en 2021, même si ces deux guides peuvent se lire indépendamment l'un de l'autre.

En effet, si la Commission des usagers (CDU) reste la principale porte d'entrée des représentants des usagers en établissements de santé, il existe d'autres instances dans les hôpitaux et cliniques où ils peuvent siéger.

En plus de la CDU - pour laquelle il existe le guide cité ci-dessus sorti en 2021 -, il était donc indispensable d'identifier l'ensemble des autres instances qui existent dans les établissements de santé, compte tenu des évolutions depuis la précédente version de 2012.

On retrouve ainsi dans le nouveau guide tout ce qu'il faut savoir sur les instances suivantes :

- Conseil de surveillance et Directoire,
- Conseil d'administration, ou instance assimilée,
- Commission d'activité libérale,
- Comité de lutte contre les infections nosocomiales, ou contre les infections associées aux soins,
- Comité de lutte contre la douleur,
- Comité de liaison alimentation-nutrition,
- Comité d'éthique, ou instance assimilée.

Ce guide est disponible en téléchargement sur le site de France Assos Santé (<https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2023/11/D-410-FAS-Guide-RU-EDS-WEB.pdf>), et le sera bientôt sur le site bénévole de la FNAR à la Rubrique «Boîte à outil du RU».

Alain PELC

AFJ N° 196 - janvier 2024

En route vers le jubilé et vers un avenir FNAR à réinventer

Les présidents des associations membres de la FNAR ou leurs représentants se sont réunis à Paris pour une journée riche d'informations et d'échanges en toute transparence.

Moment privilégié pour plonger dans le passé en évoquant les **50 ans d'existence de la FNAR** qui seront à l'honneur lors du prochain congrès, moment aussi de regarder avec lucidité la situation actuelle de la FNAR afin de lui réinventer un avenir.

Retour sur les temps forts de la journée.

Un évènement, le congrès FNAR en octobre 2024 sur la côte varoise.

Il aura lieu sur 2 jours début octobre, à La Londe-Les Maures. La date et le lieu ne sont pas complètement calés à ce jour.

La FNAR est née en 1974 de la volonté des retraités de se regrouper pour faire entendre leur voix. C'était la première raison d'être de la FNAR et elle est toujours d'actualité.

La FNAR aujourd'hui, une situation préoccupante

Cette situation préoccupante est liée à la baisse significative du nombre d'associations adhérentes ; par exemple beaucoup de clubs ont eu du mal à survivre après le COVID, mais pas seulement. Il faut ajouter la concurrence d'associations à visée individuelle qui attirent beaucoup.

La situation financière de la FNAR qui repose exclusivement sur les cotisations des associations, fédérations, clubs adhérents se trouve fragilisée.

Devant ce constat, les responsables FNAR ont décidé d'agir méthodiquement. Ils ont d'abord analysé les symptômes et les causes de cette situation afin de bâtir différents scénarios de sortie de crise. Ce fut l'objet du séminaire des 26 et 27 juin avec un retour au Bureau le 18 septembre. 2023. Surtout la FNAR a rencontré les 5 autres associations membres de la CFR afin d'analyser si des synergies sont possibles avec la FNAR. Cette démarche FNAR a le mérite de lancer la réflexion, à suivre donc.

Un futur pour la FNAR à réinventer

Les 4 scénarios envisagés pour sortir de cette crise. **Dans le premier** on améliore, on consolide le modèle actuel, on fidélise les associations. **Le second** s'appuie sur un développement FNAR en trouvant non seulement de nouveaux adhérents, mais en recherchant aussi de nouveaux financements. Le recours au mécénat par exemple est tout à fait envisageable. **Le troisième** scénario, s'appuie sur un rapprochement avec des associations ou des fédérations membres de la CFR

pour réaliser des économies d'échelle, même si les rencontres qui ont eu lieu ont été assez décevantes en ce qu'elles montraient qu'il y avait peu ou pas de synergie possible. Enfin dans **le dernier scénario**, on œuvre avec les autres fédérations afin d'améliorer le modèle confédéral.

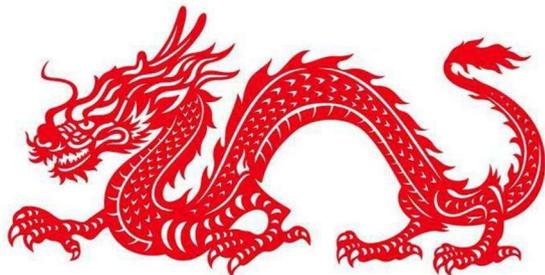
Dans tous les cas de figure, il est impératif pour la FNAR de recruter de nouveaux bénévoles. Ce parler vrai est apprécié et les discussions vont bon train. Chacun donne son avis et les deux premiers scénarios l'emportent aisément sachant qu'il est possible également de mixer les solutions.

La question du statut du bénévole est clairement posée en termes de reconnaissance y compris financière. Les participants insistent également sur l'importance de l'animation des réseaux (RU, CDCA, FAS) au niveau régional et de la présence de la FNAR en région, par exemple lors des assemblées générales.

Pour aller plus loin et avancer sur le projet d'avenir FNAR, un appel est lancé à des volontaires pour participer à un groupe de travail.

Ce projet devra être présenté au congrès 2024 avec une mise en œuvre démarrant fin 2024.

Régine FELDMANN



Le 10 février commence en Chine l'année du Dragon, un signe de bon augure

AFJ N° 198 - mars 2024

Agir pour améliorer la qualité des soins, c'est possible Témoignage d'une Représentante des Usagers

150 professionnels de santé, patients engagés et représentants des usagers de Bretagne se sont retrouvés le 25 janvier 2024 à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, du CAPPSS* Bretagne (Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Santé) et de France Assos Santé pour mener un travail collaboratif et échanger des expériences.

Des ateliers ont permis aux professionnels, qualitatifs pour la plupart et aux représentants des usagers de mieux connaître leurs attentes respectives, de casser certains préjugés et de préciser tous les partenariats possibles avec un seul objectif : améliorer

les pratiques et la qualité des soins au bénéfice des patients en apprenant les uns des autres.

En Bretagne, la volonté de renforcer la place donnée aux usagers dans la politique qualité des établissements est une réalité affirmée par tous les acteurs.

Le Projet Régional de Santé (PRS) 2023/2028 auquel je participe en qualité de Représentante des Usagers manifeste cette volonté d'associer étroitement les usagers à l'amélioration de l'accès aux soins et celle du parcours de soin des Bretons.

Rappelons qu'au-delà de la loi du 4 mars 2002 qui a consacré les droits des patients, la place des usagers du système de santé ne cesse d'évoluer. Le patient est devenu un véritable partenaire. La Commission des Usagers (CDU) des établissements de santé est reconnue pour veiller au respect des droits des usagers. Mais au-delà, elle œuvre en permanence avec les équipes à l'amélioration de la qualité et de la sécurité du parcours de soins.

La certification à laquelle sont soumis les établissements de santé tous les 4 à 6 ans prend de plus en plus en compte cette démarche. Comment agir avec les professionnels de santé au bénéfice des patients ?

Les formes d'engagement des usagers sont diverses :

- Représentants des Usagers : Au sein de la Commission des Usagers de l'établissement de santé où ils sont nommés ils contribuent au respect des droits des usagers et ils sont de véritables forces de propositions pour améliorer la qualité des parcours de soins en synergie avec les équipes soignantes.

- Patients partenaires : en faisant part de leur expérience personnelle aux autres patients, ils viennent compléter l'accompagnement des équipes soignantes.

- Patients experts : impliqués dans l'accompagnement de patients dont ils connaissent bien la pathologie qui est souvent la leur, ils sont formés à l'éducation thérapeutique du patient et participent à la construction de programmes de formation des soignants et à la co-animation de ces formations.

- Pairs aidants familiaux : ils transmettent leur expérience d'accompagnement d'un proche à d'autres familles.

Nous avons tous la possibilité de nous engager que nous soyons concernés par une pathologie ou pas. Les compétences médicales ne sont pas nécessaires. Des formations permettent d'acquérir les compétences nécessaires et de travailler efficacement avec les professionnels.

Toute information complémentaire auprès de Mission Santé Qualité de Vie du Retraité : mission.sante.fnar@orange.fr

Nicole LE HIR

*Représentante des Usagers
Représentante FNAR au Comité Régional France
Assos Santé Bretagne*

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Lu dans les numéros « *Le Particulier* » de décembre 2023 à mars 2024

IMPÔT SUR LE REVENU

Déclaration des biens immobiliers : que devez-vous faire en 2024 ?

En 2023, les propriétaires de biens immobiliers avaient été obligés de fournir de nombreuses informations à l'administration fiscale. Faudra-t-il renouveler cette déclaration en 2024 ? En 2023, la déclaration des biens immobiliers avait donné du fil à retordre à de nombreux contribuables. L'administration fiscale avait même dû reporter, à plusieurs reprises, la date limite de déclaration en raison des nombreux couacs liés au lancement de cette nouvelle obligation pour les propriétaires. Ils avaient alors jusqu'au 10 août pour se mettre en conformité. La menace d'une amende de 150 euros par local non déclaré avait même été d'actualité.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, ces nouvelles informations doivent être collectées par l'administration fiscale. Elles lui permettent ensuite de générer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements.

Des bugs sur le traitement des données ont même provoqué des situations cocasses. Des mineurs ont ainsi reçu des avis de taxe d'habitation pour la résidence secondaire de leurs parents.

Que doit faire le contribuable en 2024 ? Alors faut-il recommencer en 2024 ? « *Si aucun changement d'occupant n'est intervenu depuis la déclaration effectuée l'année dernière, ils n'ont aucune démarche à effectuer*, explique la Direction Générale des Finances. *Si un changement d'occupant est intervenu, ils doivent le déclarer dès que possible depuis le service en ligne « Biens immobiliers » du site impots.gouv.fr, à partir de leur espace particulier* », ajoute la DGFIP qui précise que « *les changements d'occupants sont à déclarer au fil de l'eau, lorsque le changement intervient* ». Il ne faut pas donc pas attendre le 30 juin 2024 pour modifier votre déclaration. Cela vaut également pour toutes ventes ou achats d'un bien intervenu depuis la première déclaration. Par conséquent, en cas de changement de situation, les propriétaires d'un bien immobilier bâti à usage d'habitation doivent fournir une somme de données, parfois fastidieuses à réunir. Les informations à communiquer concernent, par exemple, la nature de leurs biens (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant (non meublé et non occupé) ...) et leurs occupations (à titre personnel ou par des tiers).

Dans ce cadre, ils doivent également donner l'identité complète des différents occupants, enfants compris. Les informations à apporter sont les suivantes : nom, prénom, date et lieu de naissance. La consigne est la même si une personne morale (société ou association) est domiciliée dans le bien. Il faudra alors préciser la dénomination sociale et le SIREN.

En plus des informations sur les occupants des biens immobiliers, l'administration fiscale veut également connaître leur temps d'occupation. Vous devez donc indiquer le début et la fin de chaque période d'occupation. Dans le cadre des locations saisonnières, vous devez informer aux impôts les dates durant lesquelles vous proposez vos biens à la location saisonnière et si vous déléguez la gestion à tiers. Dans ce cas, vous devez identifier le gestionnaire et préciser s'il s'agit d'un meublé de tourisme. Dans le cadre de location, vous avez également la possibilité d'informer le fisc du montant des loyers perçus pour chaque bien. Cette dernière indication est facultative.

FRAUDE FISCALE : attention, votre nouvel abonné Facebook ou Instagram est peut-être un agent du fisc. Pour débusquer les auteurs de fraude fiscale, la loi de finances pour 2024 autorise les agents du fisc à créer de faux comptes et à échanger avec les suspects sur les réseaux sociaux, en utilisant des pseudonymes.

Si, depuis deux ans, le fisc teste un dispositif de recherche automatisée sur les réseaux sociaux pour traquer les fraudeurs, à partir des contenus librement accessibles sur les plateformes en ligne, la loi de finances pour 2024 vient de renforcer considérablement les pouvoirs d'investigation du fisc sur internet.

Méfiez-vous de votre nouvel abonné sur Facebook ou Instagram Le législateur donne désormais la possibilité aux agents des finances publiques de procéder, sous certaines conditions, à des enquêtes sous pseudonyme sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, X (ex-Twitter) ou TikTok pour identifier les fraudeurs.

Selon les sénateurs Claude Raynal et Jean-François Husson, auteurs du rapport sur la lutte contre la fraude fiscale présenté fin octobre 2022, ces plateformes sont « d'importants vecteurs de travail dissimulé et donc de fraude à la TVA ou à l'imposition sur les revenus par exemple ».

Pour que ces nouvelles mesures soient effectives, il faudra toutefois attendre la parution du décret d'application de ces nouvelles prérogatives. Une fois ce texte publié, il faudra très certainement se méfier par exemple d'un client qui insiste pour payer au « black », voire de son prochain rendez-vous Tinder qui pourrait être bien un enquêteur du fisc.

Des enquêtes incognito Avec la nouvelle donne, les agents du fisc ayant au moins le grade de contrôleur des finances publiques et spécialement habilités pourront aller sur les réseaux sociaux pour dénicher des informations utiles à leur dossier et même créer des profils pour échanger, sous un faux nom, avec des contribuables soupçonnés de fraude fiscale.

Cependant, la création de pseudonyme peut être mise en place uniquement si l'enquête est menée pour les besoins de la recherche ou de la constatation de manquements graves :

- défaut ou retard de déclaration en cas de découverte d'une activité occulte ou, s'agissant de la taxe d'aménagement, en cas de construction ou d'aménagement sans autorisation (CGI art. 1728, 1-c) ; L'installation d'une piscine sans autorisation par exemple ;
- insuffisances de déclaration délibérées ou liées à un abus de droit ou à des manœuvres frauduleuses (CGI art. 1729) ;
- défaut de déclaration des comptes ou contrats d'assurance-vie ou assimilés détenus à l'étranger ou des trusts, entraînant une majoration de droits (CGI art. 1729-0 A, I) ;
- disposition de biens ou de sommes d'argent ayant trait à une activité illicite, donnant lieu à présomption de revenus (CGI art. 1758, dernier al.).

Comme nous l'explique Maître Emmanuel Laporte, avocat à la Cour, « *on n'a pas encore de recul sur cette nouvelle pratique* ». Il faudra attendre la publication d'un décret d'application de la loi de finances 2024 sur ce point, pour mieux connaître les modalités concrètes de ce nouvel arsenal répressif.

Selon lui, trois sujets sensibles feront certainement l'objet d'une attention particulière par le fisc, à savoir :

- L'identification d'activités lucratives non déclarées susceptibles d'avoir entraîné des omissions en matière d'impôts sur les bénéfices, sur le revenu ou de TVA ;
- La caractérisation d'une fausse domiciliation fiscale à l'étranger de nature à établir des insuffisances déclaratives délibérées en France au titre de l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, l'IFI ou les droits de mutation à titre gratuit ;
- Le constat de discordances manifestes entre la situation personnelle apparente d'un contribuable (train de vie, patrimoine) et ses déclarations d'impôts, propres

à suggérer diverses insuffisances déclaratives intentionnelles.

Intensification de l'exploitation des données de masse des plateformes La loi de finances pour 2020 avait lancé, pour une durée de 3 ans, une expérimentation visant à autoriser le fisc et les douanes à collecter et exploiter au moyen de traitements informatisés et automatisés (intelligence artificielle) les contenus librement accessibles sur les sites internet pour rechercher les éléments pouvant révéler l'existence de certains manquements aux règles fiscales et douanières.

Ainsi, jusqu'à présent, les enquêteurs ne pouvaient vérifier que les contenus « manifestement accessibles », c'est-à-dire n'exigeant aucune inscription et ni connexion à une plateforme de type Leboncoin, Vinted, Airbnb.

Pour faciliter la tâche des enquêteurs, cette expérimentation est prolongée pour une durée de 2 ans par la loi de finances pour 2024. Le texte précise que les agents peuvent désormais collecter et exploiter les données relatives aux interactions publiques entre usagers, telles que des échanges entre des personnes proposant à la vente du tabac et celles manifestant un intérêt pour une telle offre. Il s'agirait notamment de tous les postes publics sur Facebook, Instagram, Twitter ou encore TikTok, auxquels on ne peut accéder qu'après la création d'un compte.

L'expérimentation sera toutefois menée dans les conditions actuelles jusqu'au lendemain de la publication du décret attendu pour l'application du nouveau texte, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

IMPOT 2024 : le montant de retraite Agirc-Arrco imposable est en ligne. Les bénéficiaires d'une retraite complémentaire Agirc-Arrco peuvent d'ores et déjà vérifier le montant imposable de leurs pensions, en consultant leur attestation fiscale, directement sur le site internet de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Tous les mois, le régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco, tout comme les régimes de base, transmettent à l'administration fiscale le montant des pensions perçues par les retraités. Et ce, qu'ils soient imposables ou non.

Début février, l'Agirc-Arrco met en ligne, pour chaque personne concernée, une attestation qui comprend l'ensemble des sommes versées au titre des retraites complémentaires pour l'année N-1.

Une attestation à conserver. Pour les pensions versées en 2023, l'attestation est consultable depuis le 1^{er} février 2024 sur le site internet Agirc Arrco, depuis l'espace personnel, « [Mon Agirc-Arrco](#) ».

Le document permet aux retraités de contrôler l'exactitude des sommes déclarées au fisc, mais aussi

de vérifier si le montant indiqué sur l'attestation est le même que celui porté sur leur déclaration de revenus. En cas d'erreur, il est indispensable de le signaler à la caisse de retraite complémentaire.

Aucune attestation fiscale n'est transmise par courrier par la caisse de retraite complémentaire.

Pour mémoire : qu'ils pensent ou non être imposables, tous les retraités doivent déclarer leurs revenus aux impôts.

Abattement spécial pour les plus de 65 ans et les invalides Le montant de l'abattement fiscal dédié aux seniors et aux invalides disposant de revenus modestes ainsi que le plafond de ressources exigé pour en bénéficier augmentent en 2024. Grâce à cette hausse, certains contribuables verront normalement leurs impôts baisser, voire disparaître.

Les personnes âgées de plus de 65 ans au 31 décembre 2023 bénéficient d'un abattement sur les revenus qu'ils ont perçus l'an dernier (impôts 2024). Comme chaque année, le montant de cet avantage fiscal et le barème de revenus à respecter pour en bénéficier sont relevés dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu, soit 4,8 % en 2024.

Des nouvelles tranches. Ainsi, pour l'imposition des revenus de 2024 (impôts 2023), lorsque le revenu net global n'excède pas 17 200 €, le montant de l'abattement est de 2 746 € si le contribuable ou un seul des membres du couple soumis à imposition commune est âgé de plus de soixante-cinq ans ou invalide.

Si son revenu net global est compris entre 17 200 € et 27 670 €, l'abattement s'élève à 1 373 € si le contribuable ou un seul des membres du couple soumis à imposition commune est âgé de plus de soixante-cinq ans.

Au-dessus de 27 670 € de revenus imposables, l'abattement est supprimé.

L'abattement est doublé pour un couple marié ou pacsé dont les 2 membres sont soumis à imposition commune et remplissent les conditions d'âge. Cependant, chaque personne n'a droit qu'à un seul abattement, même si elle remplit les deux conditions.

C'est l'administration fiscale qui se charge d'appliquer le bonus auquel le foyer a droit. Ainsi, le contribuable n'a aucune démarche à effectuer.

Des règles identiques pour les invalides L'abattement spécifique aux personnes âgées de plus de 65 ans s'applique également à ceux qui, quel que soit leur âge, bénéficient d'une pension militaire d'invalidité pour une incapacité d'au moins 40 %, d'une pension d'invalidité pour un accident du travail d'au moins 40 % ou sont titulaires d'une carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité» pour une incapacité d'au moins 80 %.

Les invalides peuvent bénéficier de l'abattement pour l'imposition des revenus de l'année au cours de laquelle ils ont réclamé la carte d'invalidité à la mairie de leur domicile. Si l'examen de la déclaration des revenus de l'année suivante fait apparaître que leur demande n'a pas été agréée, il y a lieu de régulariser l'imposition primitive.

Les pensions d'invalidité sont imposables et doivent figurer sur la déclaration de revenus.

Une baisse, voire une sortie de l'impôt pour certains Grâce à cette hausse de 4,8 %, certains retraités jusque-là exclus de l'abattement peuvent y avoir droit cette année. Ceux dont les revenus sont modestes bénéficieront normalement d'une baisse d'impôt. Certains pourraient même le voir disparaître.

LE PRIX DE LA TAXE SUR LES ABRIS DE JARDIN AUGMENTE EN 2024 Installer un abri de jardin implique de payer une taxe d'aménagement dès qu'il dépasse les 5 m². Or, le prix de cet impôt progresse de 3,2 % en 2024. Il existe toutefois quelques solutions pour y échapper, en toute légalité.

Les personnes qui disposent d'un abri dans leur jardin doivent s'acquitter d'une taxe d'aménagement sur cette installation, dès lors que sa surface est d'au moins 5 mètres carrés et que sa hauteur sous plafond est égale ou supérieure à 1 mètre 80. En dessous de ces proportions, le propriétaire est exonéré.

L'assiette de cette taxe est constituée par des valeurs, déterminées forfaitairement par mètre carré, de la surface de la construction.

Les valeurs de base servant au calcul de la taxe d'aménagement sont indexées sur l'indice du coût de construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Même si elles progressent moins que l'an dernier (+ 8 % de 2023), ces valeurs sont en hausse de 3,2 % en 2024.

Ainsi, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, les valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe sur les abris de jardins, s'élèvent à 1 036 € dans les communes de la région d'Île-de-France et à 914 € en province (contre respectivement 1 004 € et de 886 € l'an dernier).

Afin d'aider les propriétaires d'abris de jardin à évaluer leur taxe d'aménagement, les pouvoirs publics ont mis en ligne un simulateur.

Des exonérations sont possibles. Tout d'abord, en dessous de 5 m² et de 1,80 mètre de hauteur, l'abri échappe à l'imposition. Ensuite, certaines exonérations sont également prévues par le Code de l'urbanisme. Elles s'appliquent en particulier pour :

- les reconstructions à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans à la suite d'un sinistre ;

- les constructions et aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions.

Par ailleurs, les collectivités territoriales (commune, département et la région pour l'Île-de-France) peuvent décider d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable, c'est-à-dire ceux d'une surface de plancher inférieure à 20 m² ou les surfaces de constructions supérieures à 100 m² pour la résidence principale financée par un prêt à taux zéro.

Païement de la taxe d'abri de jardin Le titre de taxe d'aménagement est adressé au redevable dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux.

Si son montant est supérieur à 1 500 €, il est possible de la régler en deux fois. Dans ce cas, le contribuable concerné reçoit deux titres l'invitant à régler la taxe respectivement dans les 90 jours et à 9 mois suivant l'achèvement des travaux.

La taxe d'aménagement s'applique aussi aux piscines et aux places de parking La taxe d'aménagement sert à financer les équipements publics, la politique des espaces naturels sensibles et les dépenses de fonctionnement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Cependant, ces travaux d'aménagement (piscine, place de parking..) sont calculés selon d'autres formules (formule forfaitaire etc.).

Pour 2024, la valeur forfaitaire applicable pour le calcul de taxe d'aménagement est fixée à 258 € par m² pour les piscines et à 3 000 € par place de stationnement (et peut aller jusqu'à 6 000 € par emplacement sur délibération de la collectivité territoriale).

ASPA : le montant du minimum vieillesse en 2024 et sa récupération sur la succession. En hausse de 5,3 % depuis le 1er janvier 2024, comme les pensions de retraite versées par le régime de base, l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées), prestation versée aux retraités ayant de faibles ressources, passe à 1.012,02 € par mois pour les personnes seules (soit + 50,94 € par rapport à janvier 2023) et à 1.571,16 € par mois pour les couples (soit + 79,08 € par rapport à janvier 2023).

De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 12.144,27 € pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 18.854,02 € pour un couple.

Les revenus sont calculés sur 3 mois, ou sur 12 mois (si les revenus sur 3 mois dépassent le montant maximal de l'Aspa). Par ailleurs, lorsque le total de l'Aspa et des ressources dépasse le plafond autorisé, l'allocation est réduite du montant du dépassement.

Rappelons que toutes les ressources (pensions de retraite ou de réversion, invalidité, AAH, pensions alimentaires...) sont retenues, sauf quelques exceptions comme les prestations familiales, la valeur de l'habitation principale ou la retraite du combattant.

Remboursement de l'Aspa par les héritiers. Désormais, seule la partie dépassant 105 300 euros (contre 100.000 € auparavant) peut faire l'objet d'un recouvrement de la caisse de retraite ou de l'État. Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte), le seuil de récupération est temporairement porté à 150.000 € jusqu'au 31 décembre 2029 (CSS, art. L815-13).

En 2024, le montant maximal à récupérer sur la succession est de 8.207,37 € par an pour une personne seule et 10.980,22 € pour un couple de bénéficiaires (époux, concubins, pacsés). Si l'Aspa a été servie une partie de l'année, ces limites sont calculées proportionnellement à la durée du service de l'allocation. Le remboursement de cette aide ne peut être différé.

PROCURATION D'UN PARENT AGE : un mandat pour une tâche particulière ou pour la gestion de ses affaires courantes Lorsqu'une personne âgée prend conscience de ses moments de faiblesse et de sa perte progressive d'autonomie, elle peut confier une procuration à un proche. Ce contrat permet à une personne (le mandant) de donner à une autre personne (le mandataire) le pouvoir d'agir à sa place pour une tâche précise ou générale.

Votre parent âgé n'a plus l'énergie suffisante pour s'occuper de la gestion administrative quotidienne, ou il va être hospitalisé pour un temps incertain : il peut être judicieux qu'il confie une procuration générale ou particulière à un proche. D'autant qu'avec cet outil, il ne perd pas le pouvoir d'effectuer lui-même les actes si, finalement, il est disponible ou s'il se sent en forme pour le faire. Attention, toutefois, si la santé mentale de la personne représentée se dégrade, le mandataire devra cesser d'utiliser la procuration.

Établir la procuration La procuration (on parle aussi de mandat) peut être rédigée sur papier libre entre la personne âgée (le mandant) et son proche (le mandataire). Mais elle peut aussi faire l'objet d'un acte « authentique », c'est-à-dire notarié. Elle sera alors difficilement contestable.

La procuration notariée est obligatoire pour consentir ou accepter une donation, signer un contrat de mariage, reconnaître un enfant, ou hypothéquer un bien immobilier. Comptez 100 € environ.

Donner des pouvoirs plus ou moins étendus La procuration peut être établie pour une tâche particulière :

vendre un bien, signer un bail, voter, récupérer un pli recommandé...

Elle peut aussi être générale et concerner toutes les affaires du mandant, par exemple l'administration de ses biens. Dans ce cas, la personne âgée donne pouvoir d'accomplir en son nom les actes de gestion courante (dits « actes d'administration »). Même lorsque la procuration est générale, il faut obligatoirement rédiger un mandat exprès pour les actes les plus engageants, dits « actes de disposition », comme la vente d'un bien immobilier.

Aider votre père à gérer ses comptes bancaires.

Votre père ne tient plus ses comptes, n'ouvre plus ses relevés bancaires, n'ose plus faire de chèque parce que son écriture est devenue illisible ou parce qu'il craint de se tromper dans le montant.

Dans un premier temps, conseillez-lui d'établir des autorisations de prélèvement automatique pour ses factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphonie...

Dans un second temps, vous pouvez l'aider en gérant ses comptes à sa place, grâce à une procuration bancaire.

Concrètement, il doit vous autoriser par écrit à exécuter en son nom et pour son compte les transactions qu'il exécute normalement lui-même : signer des chèques, réaliser des dépôts, des virements... La plupart des banques proposent des formulaires types qui permettent de donner procuration à un tiers de son choix. Le cas échéant, pensez à prévenir vos frères et sœurs de l'existence de la procuration et agissez avec transparence. Vous devez pouvoir rendre compte régulièrement de votre bonne gestion en produisant relevés de comptes, factures ou justificatifs.

GARE A TOUS CES LIVRETS ET AUX CREDITS FRAUDULEUX qui dépouillent les

Français de leur épargne. Usurpations d'identité, arnaques aux livrets bancaires, offres de crédit frauduleuses.... Face à la multiplication des offres douteuses de placements financiers sur internet, le gendarme des banques alerte le public contre ce type d'escroquerie qui spolient les épargnants.

En 2023, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a procédé à plus de 1 260 inscriptions, dont 276 au cours du dernier trimestre, de portails proposant des offres de crédit, de livrets d'épargne, de services de paiement ou de contrats d'assurance, sans y être autorisés, sur internet, les réseaux sociaux, des blogs ou des forums.

De 1 500 € à des dizaines de milliers d'euros

Dans la majorité des cas, les escrocs utilisent frauduleusement l'identité d'une banque de renom ou d'un intermédiaire financier dûment autorisé à

commercialiser de tels produits, en France ou en Europe pour piéger les épargnants et leur réclamer entre « 1.500 et des dizaines de milliers d'euros », comme l'explique l'ACPR dans l'une de ses vidéos.

Au-delà de ces usurpations d'identité (spoofing), l'Autorité alerte également sur la multiplication de faux contrats en financement participatif proposant d'investir dans des projets portant sur les énergies renouvelables, les EHPAD, des chambres en résidence étudiante ou encore dans des parkings équipés de bornes de recharge électrique. En 2023, 46 sites internet ou courriels frauduleux ont été inscrits contre 20 en 2022.

Selon le gendarme des banques, les Français victimes de ces arnaques ont perdu près d'1 milliard d'euros entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2019 !

Mieux vaut s'informer avant d'investir Si le nom d'une entité ou d'un site ne figure pas sur la liste noire, cela ne signifie pas pour autant qu'il est autorisé à proposer des crédits ou des livrets d'épargne.

Avant de s'engager, les internautes doivent donc systématiquement vérifier si son interlocuteur figure sur le registre des agents financiers (Regafi), le registre des organismes d'assurance (Refassu) et le site internet de l'Orias, organisme chargé de tenir le registre des intermédiaires en assurance, en banque ou en financement participatif. « *En tout état de cause, si la société ou la personne qui vous sollicite n'est mentionnée sur aucun de ces registres, ne répondez pas à sa proposition* », rappelle l'ACPR.

Une proposition de placement Barclays, Boursorama ou Revolut ? Attention, c'est peut-être une arnaque ! L'ACPR, le gendarme des banques, alerte les épargnants contre la multiplication de faux placements proposés par des escrocs qui usurpent le nom de banques de renom comme Revolut, Barclays et Boursorama.

Pour éviter les pièges, plusieurs vérifications sont à effectuer. À la suite de signalements d'épargnants, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) alerte le public sur la multiplication de faux livrets d'épargne proposés par des personnes utilisant frauduleusement le nom de plusieurs banques très connues, comme Revolut, Barclays et Boursorama afin d'escroquer les particuliers.

Porter plainte si nécessaire Pour lutter contre ce fléau, l'ACPR rappelle qu'en cas d'escroquerie effective, les victimes peuvent porter plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie en communiquant tous les éléments factuels utiles.

L'ACPR recommande également de contacter Info escroqueries en appelant le 0 805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30) et d'effectuer un signalement, même s'ils n'ont pas subi de préjudice afin de contrer d'autres tentatives de fraude.

RÉSULTATS FINANCIERS de TECHNIP ÉNERGIES au 4^{ème} et sur l'année 2023

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

Technip Energies a publié ses résultats du 4^{ème} trimestre avec ceux de l'année 2023 le 29 février 2024.

Dans la présentation, Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies a présenté ainsi les résultats annuels : « 2023 constitue une année exceptionnelle tant sur le plan de la sécurité, de la rentabilité et des prises de commandes, que sur la réalisation des objectifs stratégiques destinés à soutenir notre croissance future. Je tiens à remercier nos collaborateurs et toutes nos parties prenantes pour leur engagement, leur confiance et leur soutien tout au long de cette période remarquable dans l'évolution de Technip Energies. »

« Nous avons enregistré d'excellents résultats opérationnels, fruits d'une attention constante à la performance et à la discipline, et qui soutiennent fortement notre modèle hybride...Forts de ces résultats solides et de notre confiance dans nos perspectives de développement, nous proposons une augmentation de 10 % du dividende annuel et lançons un programme de rachat d'actions de 100 millions d'euros. »

« Sur le plan commercial, nous avons atteint 10 milliards d'euros de prises de commandes, montant qui dépasse largement le chiffre d'affaires de 2023 et renforce la visibilité de nos résultats futurs. La prise de commandes de l'activité Livraison de projet a bénéficié de l'attribution du projet majeur North Field South au Qatar, confirmant notre positionnement de leader dans le GNL. La forte dynamique du segment TPS s'est maintenue, avec notamment plus de 90 études issues de notre plateforme Capture.Now™. »

« Nous avons pour ambition d'occuper une position de premier plan sur les marchés du net zéro¹ avec le **lancement de technologies, de produits et de solutions différenciés**, offrant des opportunités de croissance à long terme. Ces opportunités permettent à Technip Energies de jouer un rôle majeur sur des marchés ciblés tels que le captage du carbone, l'hydrogène propre et la chimie durable. »

« Pour le futur, nous restons concentrés sur les activités où nous apportons des compétences critiques et des capacités différenciantes. **Notre modèle hybride constitue par ailleurs une base solide pour faire face**

aux évolutions géopolitiques susceptibles d'affecter le marché. »

« **Nos priorités pour 2024** visent à renforcer notre leadership dans le GNL bas-carbone et les solutions net zéro, développer des unités pilotes de technologies propriétaires en matière de décarbonation et de circularité, et constituer des partenariats stratégiques pour accélérer le déploiement de solutions cleantech à capacité industrielle. »

Ces résultats sont établis en euros suivant la norme comptable IFRS (norme Européenne) ajustés pour prendre en compte les résultats des projets suivant la proportion de participation de Technip Energies dans les projets en joint-venture.

2. RÉSULTATS du 4^{ème} TRIMESTRE et ANNUELS

Les résultats sont détaillés avec deux segments d'activités :

- Les livraisons de projets
- Les technologies, produits et activités de services (TPS).

Les charges de direction du Groupe TEN (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre à 1 607 millions d'euros et de 6014 millions d'euros sur l'année 2024 sont en légère diminution par rapport à ceux de 2022. Ceci est dû au segment livraison de projet à -19% par rapport à l'année 2022 tandis que l'augmentation du chiffre d'affaires du segment TPS est significatif à +38%.

L'EBIT (profitabilité) récurrent est stable par rapport à l'année 2022 pour les deux segments .

Les charges Corporate sont en augmentation. hors éléments non récurrents, elles se sont élevées à 59,3 millions d'euros au cours de l'année 2023, en raison des coûts associés à l'offre d'actionnariat salarié ("ESOP 2023") ainsi que de coûts supplémentaires associés aux projets stratégiques et aux initiatives de pré-développement.

présentes dans l'atmosphère étant réabsorbées, par les océans et les forêts par exemple.

¹ « Zéro émission nette » signifie simplement que les émissions de gaz à effet de serre sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro, les émissions restantes

Les charges non récurrentes ont représenté 42,0 millions d'euros, liées à deux principaux facteurs : la conclusion d'un accord avec le Parquet National Financier (PNF) français annoncé le 27 juin 2023, et l'impact sans incidence sur la trésorerie de la déconsolidation de notre entité opérationnelle principale en Russie. En outre, les charges ont été impactées par des coûts associés à la création de Rely.

Le résultat net attribuable au Groupe Technip Energies à 87 millions d'euros pour le 4^{ème} trimestre et 294 millions pour l'année 2023 est en baisse de 8% par rapport à 2022 et les bénéfices par action de 0,48€ et 1,63€ reflètent cette baisse.

La trésorerie nette est en diminution de 9% par rapport à l'année 2023, conséquence de la baisse du chiffre d'affaires.

Les charges de recherches et développements sont en augmentation à 62 millions pour l'année.

Le tableau ci-après résume les détails du rapport financier et donne la perspective par rapport aux trimestres précédents.

3. CARNET et PRISES de COMMANDES

Les prises de commandes sur l'année sont importantes et viennent principalement du segment livraison de projet grâce à la signature du méga contrat Qatar Energy North Field (près de 8 milliards d'euros) au 2^{ème} trimestre. Les prises de commandes du segment TPS sont relativement régulières et représentent 1,8 milliards pour l'année 2023.

Les principaux faits commerciaux sur le 4^{ème} trimestre et l'année 2023 :

- **QatarEnergy North Field South (Qatar) :** Technip Energies a remporté un contrat majeur de GNL pour le projet North Field South (NFS) de QatarEnergy. Voir le TU123 pour plus d'information sur ce projet.

- **Technip Energies crée Reju - entreprise spécialisée dans le recyclage du PET (polyéthylène téréphtalate) présent dans les textiles (rPET).** Reju s'appuiera sur la technologie innovante développée dans le cadre d'une co-entreprise entre IBM, Under Armour et Technip Energies qui apporte son expertise globale en matière d'ingénierie et d'intégration de technologies. Reju adressera le marché mondial en croissance rapide du rPET, dont la demande sur le

² Power-to-X (également P2X) consiste en la conversion d'électricité ou de son stockage utilisant l'énergie électrique excédentaire, généralement pendant les

marché du textile devrait atteindre 20 millions de tonnes par an d'ici à 2033.

- **Craqueur d'éthylène intégré net-zéro** de Dow (Canada) Technip Energies a été sélectionné pour fournir la technologie propriétaire et les services d'ingénierie et de fourniture des équipements pour le craqueur d'éthylène net-zéro (Scope 1 et 2) de Dow à Fort Saskatchewan, Alberta, au Canada. Technip Energies a fourni l'ingénierie de base pour cette nouvelle usine d'éthylène, comprenant les fours de craquage et la section de séparation en aval. Il s'agit de la première usine d'éthylène au monde à être conçue pour être net-zéro en termes d'émissions de CO₂.

- **Technip Energies et John Cockerill finalisent la création de Rely**, une nouvelle société dédiée aux solutions intégrées d'hydrogène vert et de power-to-X². La création de Rely répond à l'urgence du passage à l'échelle des solutions d'hydrogène vert et de power-to-X, qui jouent un rôle clé pour réduire les émissions de CO₂ des industries difficiles à décarboner. Rely propose des solutions complètes et à grande échelle, allant des services préalables à la décision finale d'investissement, y compris les conseils techniques et financiers, jusqu'à la fourniture de technologies propriétaires, l'exécution de projet, l'exploitation et la maintenance.

Grâce à son offre unique, Rely, qui intégrera toutes les solutions d'électrolyse, fera le pont entre les électrons verts et les molécules et aidera les clients à atteindre leurs objectifs de décarbonation.

Pour les autres contrats, voir les extraits de communiqués de presse dans « *activités et projets de Technip Energies* » dans le présent TU.

Globalement, en fin d'année 2023, le carnet de commandes représente 15,7 milliards d'euros, soit plus de 2,5 ans de chiffre d'affaires du groupe Technip Energies pour les deux segments

4. QUELQUES PROJETS CLÉS

Les principaux faits marquant les projets durant le 4^{ème} trimestre 2023, pour le segment livraison de projet :

- **Expansion de QatarEnergy North Field (Qatar)** Expédition et livraison de tous les équipements principaux de GNL et installation des équipements mécaniques primaires. Les activités de construction progressent comme prévu.

périodes où la production d'énergie renouvelable intermittente dépasse la demande.

- **Qatar Energy North Field South (Qatar)** Début des premiers travaux sur site. Premières commandes d'équipements critiques effectuées.

- **Eni Coral Sul FLNG (Mozambique)** Unité flottante de gaz naturel liquéfié remise au client ; les tests de performance confirment les exigences d'une production de GNL supérieure à 3,4 millions de tonnes par an.

- **Sempra Energia Costa Azul LNG (Mexique)** 10 millions d'heures travaillées sans accident avec arrêt de travail (LTI) et livraison de 98 % des équipements sur site.

- **Usine de production d'oléfines de Long Son (Vietnam)** Étape de démarrage réussie.

- **Borouge IV éthylène (EAU)** Installation et livraison de la première chaudière sur site.

Pour le segment TPS :

- **EPF de rénovation des fours d'éthylène Shell Skyline (Pays-Bas)** Alimentation du premier four à gaz.

- **Extension de la raffinerie de produits renouvelables Neste** Projet d'accroissement des capacités, Rotterdam (Pays-Bas) Activités de construction en cours, début de l'installation des équipements.

- **FSRU de TotalEnergies au Havre (France)** Commissioning d'une unité flottante de stockage et de regazéification comprenant le bras de chargement marin de Technip Energies.

5. PERSPECTIVES

Les résultats et projections financières sont ambitieuses par rapport aux résultats de 2023 en retrait par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires

prévu est en augmentation pour l'année 2024 par rapport au réalisé en 2022. La rentabilité, EBIT de 7,0% à 7,5% est prévue pour 2024 , en ligne avec celle réalisée en 2023 (7,5%).

A plus long terme, en 2025 et plus, la prévision de février 2023 n'est pas reprise, peut-être était-elle trop ambitieuse ?

Les prises de commandes du segment livraisons de projets est en très forte hausse suite à l'obtention du méga projet de LNG NFS (North Field South).

La diversification de Technip Energies dans les domaines des énergies nouvelles se poursuit avec des projets dans les domaines du zéro carbone, de l'hydrogène et des produits biochimiques. **Le segment TPS se renforce** au niveau des prises de commandes, du chiffre d'affaires et de la rentabilité (9,6%).

6. CONCLUSIONS

Les résultats 2023 qualifiés d'« excellents » dans la présentation sont en réalité en deçà de ceux de 2022 et la bourse ne s'y est pas trompée puisque le cours de l'action a significativement baissé suite à la publication des résultats.

Toutefois, les perspectives sont ambitieuses et prometteuses avec le « modèle hybride » avec le défi de la mise à l'échelle industrielle pour les projets « net zéro ». Après quelques semaines, le cours de l'action TEN s'est redressé et le consensus des investisseurs est clairement à l'achat, ce qui traduit une confiance dans les orientations stratégiques de Technip Energies et les résultats à moyen et long termes.

Nous déplorons le programme de rachat d'actions qui est de la destruction de cash alors que de nombreux investissements sont nécessaires dans le développement du « zéro émission nette » qui est mis en avant dans le communiqué de presse. Une meilleure utilisation de cette masse financière serait une bonne stratégie pour le développement du groupe



Colère noire : Le fossoyeur de Technip est de retour. Nous sommes sidérés de découvrir que Thierry Pilenko est de retour dans le groupe Technip Energies en étant nommé président du conseil d'administration de **RELY**, société créée par Technip Energies et **John Cockerill**, nouvelle société dédiée aux solutions intégrées d'hydrogène vert.

Il fut l'artisan de la spoliation de Technip par un alliance dite d'égal à égal avec FMC avec des goodwills fantomatiques et une prise de pouvoir quasi-totale des texans dans ce nouveau groupe. Une fois son forfait très hautement rémunéré, il les a laissés s'emparer du subsea ex-Coflexip, fleuron de l'industrie pétrolière française, sans dépenser un cent et de se défaire des activités onshore/offshore de Technip en vendant le magot pour se refaire de la cerise.

Rely on, c'est se fier à quelqu'un, le choix n'est pas le bon. Anciens de Technip, nous ne comprenons pas cette nomination.

RESULTATS DE TECHNIP ENERGIES (TEN) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2022 IFRS ajustés					2023 IFRS ajustés					Prévision pour 2024 du 29/02/2024	
	Global 2021	1T2022	2T2022	3T2022	4T2022	Global 2022	1T2023	2T2023	3T2023	4T2023		Global 2023
Chiffre d'affaires ajusté de Technip Energies - TEN	6 667,1 €	1 618,2 €	1 648,7 €	1 595,2 €	1 562,2 €	6 424,3 €	1 406,5 €	1 432,1 €	1 568,7 €	1 607,3 €	6 014,6 €	6,1 à 6,6€
Livraison de Projets	5 364,4 €	1 289,1 €	1 334,8 €	1 271,7 €	1 128,2 €	5 023,8 €	954,8 €	952,8 €	1 070,2 €	1 100,4 €	4 078,2 €	
Technology, Produits et Services (TPS)	1 302,7 €	329,1 €	313,9 €	323,5 €	434,0 €	1 400,5 €	451,7 €	479,3 €	498,5 €	506,9 €	1 936,4 €	
Charges et dépenses (coût et frais des ventes)	5 905,2 €	1 419,4 €	1 473,9 €	1 442,5 €	1 342,7 €	5 593,0 €	1 191,9 €	1 230,1 €	1 347,0 €	1 445,4 €	5 494,6 €	Marge EBIT récurrente 7,0% à 7,5%
Marge brute	761,9 €	198,8 €	174,8 €	152,7 €	219,5 €	831,3 €	214,6 €	202,0 €	221,7 €	161,9 €	520,0 €	
Frais de R&D					15,1 €	49,5 €				22,3 €	62,2 €	
EBITDA récurrent ajusté	540,5 €	132,3 €	123,0 €	160,6 €	144,2 €	560,1 €	130,9 €	124,4 €	135,2 €	149,9 €	540,4 €	Marge EBIT récurrente 7,0% à 7,5%
en % du chiffre d'affaire	8,1%	8,2%	7,5%	10,1%	9,2%	8,7%	9,3%	8,7%	8,6%	9,3%	9,0%	
amortissements et dépréciations	109,2 €	25,0 €	25,9 €	29,1 €	29,1 €	109,1 €	25,0 €			3,0 €	45,0 €	
EBIT récurrent ajusté	431,0 €	107,4 €	96,9 €	130,7 €	115,2 €	451,1 €	107,3 €	100,3 €	110,9 €	126,4 €	451,1 €	Marge EBIT récurrente 7,0% à 7,5%
en % du chiffre d'affaire	6,5%	6,6%	5,9%	8,2%	7,4%	7,0%	7,6%	7,0%	7,1%	7,9%	7,5%	
Livraison de Projets	342,1 €	90,0 €	77,2 €	111,7 €	116,8 €	395,7 €	77,3 €	71,9 €	82,5 €	86,4 €	318,1 €	
en % du chiffre d'affaire	6,4%	7,0%	5,8%	8,8%	10,4%	7,9%	8,1%	7,5%	7,7%	7,9%	7,8%	
Technology, Produits et Services (TPS)	119,2 €	30,2 €	29,8 €	28,8 €	41,1 €	129,9 €	46,0 €	43,1 €	48,9 €	48,1 €	186,1 €	
en % du chiffre d'affaire	9,2%	9,2%	9,5%	8,9%	9,5%	9,3%	10,2%	9,0%	9,8%	9,5%	9,6%	
Corporate et autres	30,3 €	12,8 €	10,1 €	9,8 €	42,7 €	75,4 €	16,0 €	14,7 €	20,5 €	8,1 €	59,3 €	
en % de l'EBIT récurrent	-7,0%	-11,9%	-10,4%	-7,5%	-37,1%	-16,7%	-14,9%	-14,7%	-18,5%	-6,4%	-13,1%	
Résultats financiers												Taux Imposition effectif 26-30%
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	380,5 €	105,8 €	87,1 €	133,0 €	116,5 €	465,2 €	116,2 €	94,7 €	126,0 €	149,5 €	486,4 €	
Résultat net après impôts	267,5 €	75,2 €	58,5 €	94,6 €	105,2 €	333,7 €	83,2 €	58,9 €	93,6 €	105,3 €	341,0 €	
Résultat net attribuable au Groupe TEN	251,4 €	72,5 €	59,1 €	91,3 €	97,1 €	320,2 €	80,0 €	45,2 €	82,2 €	86,7 €	294,1 €	Croissance à 2 chiffres
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	1,36 €	0,41 €	0,33 €	0,51 €	0,54 €	1,79 €	0,45 €	0,26 €	0,46 €	0,48 €	1,63 €	
Bénéfice par action Dilué en Euros	3 810,1 €	3 928,0 €	3 162,8 €	3 598,4 €	3 791,2 €	3 791,2 €	3 542,1 €	3 162,8 €	3 598,4 €	3 569,3 €	3 569,3 €	
Trésorerie	3 126,8 €	3 292,4 €	3 115,8 €	3 252,9 €	3 072,2 €	3 072,2 €	2 833,5 €	2 734,7 €	2 776,3 €	2 808,1 €	2 808,1 €	Croissance à 2 chiffres
et équivalents de trésorerie	9 789,9 €	551,7 €	1 001,2 €	1 173,7 €	1 118,3 €	3 844,9 €	712,7 €	8 246,8 €	548,4 €	619,4 €	10 127,3 €	
nette en fin de trimestre	8 471,5 €	293,1 €	685,2 €	257,4 €	446,4 €	1 682,1 €	127,1 €	7 920,9 €	85,7 €	235,0 €	8 368,7 €	
Prise de commandes	9 789,9 €	551,7 €	1 001,2 €	1 173,7 €	1 118,3 €	3 844,9 €	712,7 €	8 246,8 €	548,4 €	619,4 €	10 127,3 €	Croissance à 2 chiffres
Livraison de Projets	1 318,4 €	258,6 €	316,0 €	916,3 €	671,9 €	2 162,8 €	585,6 €	325,9 €	462,7 €	384,4 €	1 758,6 €	
Technology, Produits et Services (TPS)	dont 3 783	15 632,4 €	13 439,7 €	13 501,0 €	12 749,2 €		12 047,4 €	18 892,2 €	18 029,9 €	15 677,3 €		
Carnet de commandes (Backlog)	(23%) liées à la Russie	14 427,1 €	12 275,5 €	11 704,2 €	10 727,0 €		9 832,1 €	16 815,3 €	15 942,4 €	13 848,1 €		
Livraison de Projets		1 205,3 €	1 164,2 €	1 796,8 €	2 022,2 €		2 215,3 €	2 076,9 €	2 087,5 €	1 829,2 €		
Technology, Produits et Services (TPS)												



RÉSULTATS FINANCIERS de TechnipFMC au 4^{ème} trimestre et sur l'année 2023

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

TechnipFMC a publié le 22 février ses résultats du 4^{ème} trimestre 2023 et ceux de l'année 2023. Ces résultats sont établis en dollars suivant la norme comptable GAAP (norme US) ajustés.

La présentation des résultats insiste sur la croissance du carnet de commandes de 47% en Subsea sur l'année et donc d'un carnet de commande qui s'est étoffé de 41%, la croissance du chiffre d'affaire de 17%, le cashflow issu des opérations qui est en croissance mais cela est trompeur, comme nous allons le détailler, et la distribution aux actionnaires de 77 millions de dollars dont \$55 millions en rachat d'actions.

Les résultats mettent en avant l'EBITDA (« *earning before interest, taxes, depreciation and amortization* »). Cette approche exclut dépréciations et amortissements, ce qui permet de présenter un bilan plus flatteur par rapport à l'EBIT pour les activités de Subsea (usines et flotte) et d'équipements de surface (usines). Le rendement en termes de chiffre d'affaires est significativement plus faible pour l'EBIT que pour l'EBITDA.

Les résultats sont présentés avec deux segments d'activités :

- Les activités Subsea
- Les Technologies de Surface.

Les charges de la direction du Groupe TechnipFMC (Corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

2. RÉSULTATS du 4^{ème} TRIMESTRE et ANNUELS

Les chiffres d'affaires du 4^{ème} trimestre sont en légère augmentation par rapport au trimestre précédent mais en augmentation significative pour le subsea par rapport à l'année 2022 et aux deux premiers trimestres de 2023. **Globalement, d'une année sur l'autre, le chiffre d'affaires a augmenté de 17%.**

Les résultats d'exploitation du 4^{ème} trimestre sont globalement stables par rapport au trimestre précédent, un peu moins bon pour le subsea et un peu meilleurs pour les technologies de surface. Le niveau des résultats nets restent élevé à 8,4% et 8,2% pour

l'année et l'EBITDA à 13,3% et 13,6%. Ce sont des augmentations de l'ordre de 2% sur l'année. Pour donner une image encore plus séduisante, le rapport introduit une notion d'EBITDA sans perte de change et autres charges « pénalisantes ». Il est certain que des résultats sans prendre en compte toutes les charges sont plus séduisants, mais ce ne sont que des maquillages.

Le taux d'occupation de la flotte des navires n'est toujours pas donné mais il est indiqué que le profit des activités Subsea ont été pénalisés au 4^{ème} trimestre par des facteurs saisonniers ayant impacté l'utilisation de la flotte, en particulier en Norvège et dans le Golfe du Mexique.

Ces bons résultats sont encore « plombés » par les coûts Corporate qui sont encore et toujours à un niveau très élevé représentant \$64 millions pour le 4^{ème} trimestre et \$363 millions pour l'année 2023, soit plus de la moitié du profit des deux segments sur les mêmes périodes !!!!

Et encore des pertes de change de \$26 millions pour le 4^{ème} trimestre et **\$119 millions** pour l'année 2023, c'est plus que les profits du segment Technologies de Surface ou un quart des profits du Subsea sur l'année!

Ces coûts Corporate sont donc toujours trop élevés. La charge des intérêts représente une part significative mais pas que. **On se répète en écrivant qu'il est urgent que la direction de TechnipFMC réduise son train de vie.**

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie nette sont à des niveaux trop faibles, négative pour la trésorerie nette. On ne peut pas dire qu'il y ait eu une amélioration significative sur l'année 2023. Le rapport met en avant le cash apporté par les activités opérationnelles à \$701 millions mais les dettes à court et long termes, même si les dettes à court termes sont en diminution à la fin du 4^{ème} trimestre, elles représentent la moitié du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre. Tout ceci n'est pas financièrement très sain.

Malgré cette situation, le rachat d'actions continue avec le programme qui a été augmenté de \$400 millions au 2^{ème} trimestre et la distribution de dividendes de \$0,20

par action. Pour l'année 2023, le cumul représente \$249 millions de dépenses, soit plus du double de la dette nette à la fin du 4^{ème} trimestre.

Pour réduire la dette, en 2023 TechnipFMC a vendu son navire de pose de pipe Apache II (\$54,4 millions) en août et négocie actuellement la session de ses activités de mesures pour environ \$200 millions, la transaction étant maintenant prévue pour le 1^{er} trimestre 2024.

Les résultats nets attribuables à TechnipFMC sont de \$53 millions pour le 4^{ème} trimestre et presque de la même somme à \$56 millions pour l'année 2023. C'est une amélioration très significative par rapport à 2022. A noter que ce résultat 2023 est le fruit de la vente du navire Apache II, sinon le résultat sur l'année serait quasi nul.

Le tableau ci-après résume les détails du rapport financier et donne la perspective par rapport aux trimestres précédents.

3. CARNET et PRISES de COMMANDES

Sur el 4^{ème} trimestre, les prises de commandes ne sont pas très fortes. Le haut niveau sur l'année 2023 provient du 2^{ème} trimestre Subsea avec le projet Equinor BM-C-33 iEPCI™ (voir TU123).

Globalement, **le carnet de commandes (backlog) en fin de trimestre est en hausse de 41%, soit presque deux ans de chiffre d'affaires.**

Un nouveau contrat important du Subsea sur le 4^{ème} trimestres :

- **BP Argos extension sud-ouest** (Golfe du Mexique). TechnipFMC va fabriquer et installer des conduits sous-marins et des ombilicaux et réaliser le raccordement à 3 nouveaux puits. C'est un contrat significatif, entre \$75 et \$250 millions.

Un contrat avec PETROBRAS (Mero 3 HISEP) avec capture et réinjection du CO₂ de plus d'un milliard de dollars est également annoncé pour le début 2024.

Pour les autres contrats, voir les extraits de communiqués de presse dans « *activités et projets de TechnipFMC* » dans le présent TU.

4. PERSPECTIVES

Les prévisions financières pour l'année 2024 sont en progression pour le chiffre d'affaires et les EBITDA ajustés. Elles sont ambitieuses, en

augmentation très significatives pour les chiffres d'affaires qui devraient être atteintes.

La charge nette du Corporate est en augmentation de 15% dans la fourchette de \$115 à \$125 millions, signe que les membres de l'équipe de direction n'ont pas l'intention de réduire leur train de vie malgré les pertes récurrentes d'année en année.

Il n'y a pas de prévision de prise de commandes en 2024

Dans la présentation, Doug Pferdehirt indique que le cycle actuel des investissements dans l'O&G continue et il voit « *3 tendances dans le marché actuel* :

- *Le glissement des investissements vers l'offshore et le Moyen-Orient,*
- *Les nouvelles technologies comme sur le projet Mero 3 HISEP (récupération de CO₂),*
- *Le rôle croissant des activités sous-marines avec des extensions de champs et de la maintenance.*

Ces tendances permettent à TechnipFMC de se différencier avec l'ensemble des solutions intégrées, les technologies innovatrices et la très bonne connaissance des offres dans le domaine des services du Subsea. »

A la bourse (NYSE), depuis février 2023, la montée du cours de l'action est relativement régulière. Le cours FTI s'est accéléré quelques jours après la parution des résultats du 4^{ème} trimestre puis s'est stabilisé entre \$24 et \$25. Pour mémoire, le cours de l'action FTI juste après la fusion en janvier 2017 était à 33,70€ soit \$35,55 au cours du dollar actuel mais était descendue en dessous de \$4,5 à l'automne 2020 peu de temps avant la scission. Les analystes financiers restent à l'achat ou à conserver.

5. CONCLUSIONS

Les résultats de l'année 2023 sont donc en amélioration par rapport aux trimestres précédents pour le Subsea tout comme pour les Technologies de Surface. Par contre, ils restent toujours très mauvais pour le Corporate.

Les bons carnets de commandes sont les bonnes nouvelles des trimestres 2023 tandis que la dette nette (trésorerie négative) pose questions.

Les perspectives à moyen terme semblent bonnes et TechnipFMC est bien positionné sur ses marchés. Toutefois, ses activités restent centrées sur l'O&G et ne sont pas diversifiées. La vente des activités de mesures renforcera encore ce centrage.

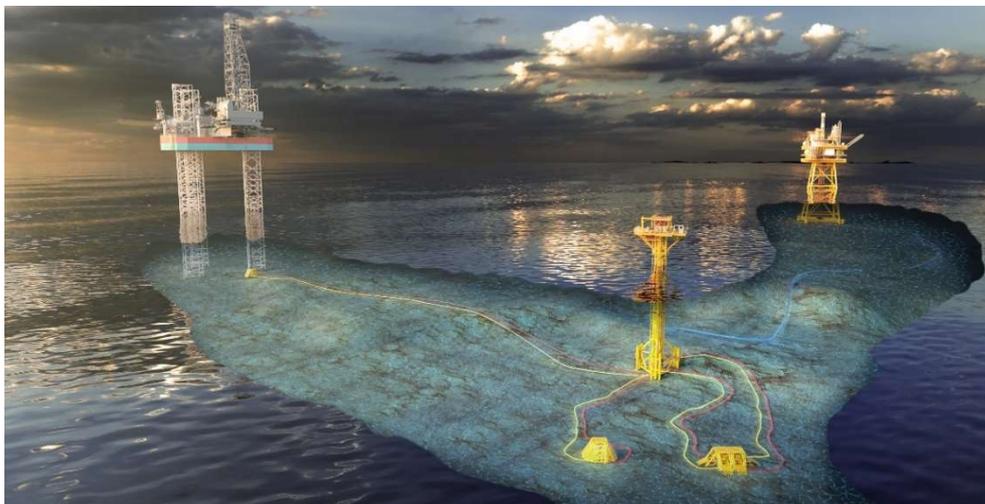
RESULTATS DE TECHNIPFMC (FTI) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2021 GAAP					2022 GAAP					2023 GAAP					Prévision pour 2024 du 22/02/2024
	Global 2021	1T2022	2T2022	3T2022	4T2022	Global 2022	1T2023	2T2023	3T2023	4T2023	Global 2023					
Chiffre d'affaires	\$ 6 403,5	\$ 1 555,8	\$ 1 717,2	\$ 1 733,0	\$ 1 694,4	\$ 6 700,4	\$ 1 717,4	\$ 1 972,2	\$ 2 056,9	\$ 2 077,7	\$ 7 824,2					
Subsea	\$ 5 329,1	\$ 1 289,1	\$ 1 414,6	\$ 1 415,0	\$ 1 342,5	\$ 5 461,2	\$ 1 387,6	\$ 1 618,4	\$ 1 708,3	\$ 1 720,5	\$ 6 434,8	\$ 7,2 à 7,6				
Technologies de Surface	\$ 1 074,4	\$ 266,7	\$ 302,6	\$ 318,0	\$ 351,9	\$ 1 239,2	\$ 329,8	\$ 353,8	\$ 348,6	\$ 357,2	\$ 1 389,4	\$ 1,2 à 1,35				
Corporate et autres																
Charges et dépenses	\$ 6 369,6	\$ 1 545,4	\$ 1 640,2	\$ 1 652,2	\$ 1 665,3	\$ 6 503,1	\$ 1 666,4	\$ 1 813,7	\$ 1 896,1	\$ 1 938,8	\$ 7 315,0					
Marge brute	\$ 33,9	\$ 10,4	\$ 77,0	\$ 80,8	\$ 29,1	\$ 197,3	\$ 51,0	\$ 158,5	\$ 160,8	\$ 138,9	\$ 509,2					
Eléments corporate	\$ 14,7	\$ -63,5	\$ -79,5	\$ -70,6	\$ -93,4	\$ -307,0	\$ -46,1	\$ -232,1	\$ 44,2	\$ -84,1	\$ -318,1					
Produit (charge) corporate	\$ 219,9	\$ -29,6	\$ -22,0	\$ -39,7	\$ -65,0	\$ -156,3	\$ -27,4	\$ -201,8	\$ 70,9	\$ -71,1	\$ -362,9			-115 à -125 charge nette		
dont Gains (Perte) de change	\$ 15,8	\$ 28,4	\$ -0,8	\$ -14,5	\$ -37,0	\$ -23,9	\$ 2,1	\$ -48,3	\$ -46,4	\$ -26,4	\$ -119,0					
Charge d'intérêts	\$ -205,2	\$ -33,9	\$ -57,5	\$ -30,9	\$ -28,4	\$ -150,7	\$ -18,7	\$ -30,3	\$ -26,7	\$ -13,0	\$ -88,7			-70 à -80		
Dépréciation et amortissements						\$ -377,2					\$ -377,2					
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	\$ 403,3	\$ -5,8	\$ 27,6	\$ 84,3	\$ 22,1	\$ 219,6	\$ 45,2	\$ 25,6	\$ 139,9	\$ 114,2	\$ 295,3					
en % du chiffre d'affaire	6,3%	-0,4%	1,6%	4,9%	1,3%	3,3%	2,6%	1,3%	6,8%	5,5%	3,8%					
Subsea	\$ 141,4	\$ 54,0	\$ 97,1	\$ 105,0	\$ 61,5	\$ 317,6	\$ 66,8	\$ 153,4	\$ 177,7	\$ 145,7	\$ 543,6					
en % du chiffre d'affaire	2,7%	4,2%	6,9%	7,4%	4,6%	5,8%	4,8%	9,5%	10,4%	8,5%	8,4%					
Technologies de Surface	\$ 42,0	\$ 3,7	\$ 10,0	\$ 19,0	\$ 25,6	\$ 58,3	\$ 22,4	\$ 25,7	\$ 33,3	\$ 33,2	\$ 114,6					
en % du chiffre d'affaire	3,9%	1,4%	3,3%	6,0%	7,3%	4,7%	6,8%	7,3%	9,6%	9,3%	8,2%					
Corporate et autres	\$ 219,9	\$ -63,5	\$ -79,5	\$ -39,7	\$ -65,0	\$ -156,3	\$ -44,0	\$ -153,5	\$ -71,1	\$ -64,7	\$ -362,9					
en % du Résultat global avant impôt	54,5%	N.A.	-288,0%	-47,1%	-294,1%	-71,2%	N.A.	-599,6%	-50,8%	-56,7%	-122,9%					
EBITDA ajusté	\$ 580,4	\$ 153,5	\$ 186,5	\$ 185,6	\$ 120,9	\$ 646,5	\$ 157,5	\$ 254,2	\$ 237,5	\$ 218,7	\$ 819,6					
en % du chiffre d'affaire	9,1%	9,9%	10,9%	10,7%	7,1%	9,6%	9,2%	12,9%	11,5%	10,5%	10,5%					
Subsea	\$ 559,3	\$ 129,0	\$ 176,0	\$ 183,8	\$ 140,1	\$ 628,9	\$ 141,9	\$ 233,8	\$ 257,8	\$ 225,5	\$ 859,0					
en % du chiffre d'affaire	10,5%	10,0%	12,4%	13,0%	10,4%	11,5%	10,2%	14,4%	15,1%	13,1%	13,3%			15,5 à 16,5%		
Technologies de Surface	\$ 114,4	\$ 22,0	\$ 32,4	\$ 40,8	\$ 44,4	\$ 139,6	\$ 40,3	\$ 46,9	\$ 49,9	\$ 52,5	\$ 189,6					
en % du chiffre d'affaire	10,6%	8,2%	10,7%	12,8%	12,6%	11,3%	12,2%	13,3%	14,3%	14,7%	13,6%			13 à 15%		
Corporate et autres	\$ -93,3	\$ 2,5	\$ -21,9	\$ -39,0	\$ -63,6	\$ -122,0	\$ -24,7	\$ -26,5	\$ -70,2	\$ -59,3	\$ -229,0					
en % de l'EBITDA ajusté global	-16,1%	1,6%	-11,7%	-21,0%	-52,6%	-18,9%	-15,7%	-10,4%	-29,6%	-27,1%	-27,9%					
Résultats financiers																
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	\$ 198,1	\$ -5,8	\$ 27,6	\$ 53,4	\$ -6,3	\$ 68,9	\$ 45,2	\$ -53,0	\$ 113,2	\$ 101,2	\$ 206,6			Taxes \$280 à \$290 millions		
Résultat net après impôts	\$ 87,0	\$ -34,3	\$ 7,8	\$ 10,7	\$ -20,7	\$ -36,5	\$ 7,8	\$ -96,3	\$ 93,7	\$ 46,7	\$ 51,9					
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	\$ 13,3	\$ -42,3	\$ 2,1	\$ 5,0	\$ -26,7	\$ -61,9	\$ 0,4	\$ -87,2	\$ 90,0	\$ 53,0	\$ 56,2					
Résultat net ajusté hors charges et crédits	\$ -121,3	\$ -13,0	\$ -46,6	\$ -10,3	\$ -37,3	\$ -107,2	\$ 0,4	\$ -87,2	\$ 90,0	\$ 53,0	\$ 56,2					
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	454,6	449,7	452,2	450,1	444,6	449,5	455,0	440,1	436,9	434,4	449,5					
Bénéfice par action Dilué en USD \$	\$ -0,28	\$ -0,03	\$ 0,00	\$ -0,02	\$ -0,08	\$ -0,24	\$ 0,00	\$ -0,20	\$ -0,02	\$ 0,12	\$ 0,13			Free cash flow 350 à 500		
Trésorerie	\$ 1 327,4	\$ 1 203,0	\$ 684,9	\$ 711,5	\$ 1 057,1	\$ 1 057,1	\$ 522,3	\$ 585,2	\$ 690,9	\$ 951,7	\$ 951,7					
et équivalents de trésorerie	\$ -677,5	\$ -802,1	\$ -789,8	\$ -655,3	\$ -309,5	\$ -309,5	\$ -868,4	\$ -844,0	\$ -649,9	\$ -115,6	\$ -115,6					
Prise de commandes	\$ 6 754,2	\$ 2 184,9	\$ 2 200,7	\$ 1 850,0	\$ 1 842,5	\$ 8 078,1	\$ 2 858,9	\$ 4 447,3	\$ 2 145,2	\$ 1 531,6	\$ 10 983,0					
Subsea	\$ 4 960,9	\$ 1 893,6	\$ 1 928,0	\$ 1 400,8	\$ 1 515,9	\$ 6 738,3	\$ 2 536,5	\$ 4 114,5	\$ 1 828,1	\$ 1 270,0	\$ 9 749,1					
Technologies de Surface	\$ 1 793,3	\$ 291,3	\$ 272,7	\$ 449,2	\$ 326,6	\$ 1 339,8	\$ 322,4	\$ 332,8	\$ 317,1	\$ 261,6	\$ 1 233,9			Pas de prévision		
Carnet de commande	\$ 7 657,7	\$ 8 894,1	\$ 9 039,4	\$ 8 841,0	\$ 9 353,0	\$ 9 353,0	\$ 10 607,4	\$ 13 278,6	\$ 13 230,7	\$ 13 231,0	\$ 13 231,0					
Subsea	\$ 6 533,0	\$ 7 741,3	\$ 7 926,3	\$ 7 603,2	\$ 8 131,5	\$ 8 131,5	\$ 9 395,3	\$ 12 088,5	\$ 12 073,6	\$ 12 164,1	\$ 12 164,1					
Technologies de Surface	\$ 1 124,7	\$ 1 152,8	\$ 1 113,1	\$ 1 237,8	\$ 1 221,5	\$ 1 221,5	\$ 1 212,1	\$ 1 190,1	\$ 1 157,1	\$ 1 066,9	\$ 1 066,9					



Les actions FTI ne sont plus cotées à Paris depuis le 18 février 2022, elles sont cotées à New-York (NYSE) uniquement. La cession de ces actions est complexe et nécessite de passer par des intermédiaires financiers agréés. Les aspects fiscaux aux US et en France ne sont pas clarifiés également.

L'ARTP propose de mettre en relation entre eux les possesseurs d'actions FTI qui veulent les vendre pour échanger leur expérience. Certains ont lancé l'opération et l'un d'entre eux a réussi la vente.

Si vous êtes intéressés, contacter l'ARTP : contact@artechnip.org



30 novembre 2023

Technip Energies et John Cockerill finalisent la création de Rely, une nouvelle société dédiée aux solutions intégrées d'hydrogène vert et de power-to-X

Technip Energies (PARIS : TE), un leader de l'ingénierie et des technologies au service de la transition énergétique, et John Cockerill, un acteur majeur de la conception et de la fabrication de solutions technologiques à grande échelle, leader dans le domaine des électrolyseurs alcalins pressurisés, ont le plaisir d'annoncer la création effective de Rely.

Technip Energies et John Cockerill reconnaissent la nécessité d'accélérer le développement technologique pour contribuer à l'atteinte des objectifs net-zéro. La création de Rely répond donc à l'urgence du passage à l'échelle des solutions d'hydrogène vert et de power-to-X(1), qui jouent un rôle clé pour réduire les émissions de CO2 des industries difficiles à décarboner.

Rely propose des solutions complètes et à grande échelle, des services préalables à la décision finale d'investissement, incluant les conseils techniques et financiers, jusqu'à la fourniture de technologies propriétaires, l'exécution de projet, l'exploitation et la maintenance.

Rely s'engage également à adopter une approche standardisée en développant un portefeuille unique de solutions pour les projets d'une capacité de 100 MW et plus, en s'appuyant sur l'expertise en technologique et d'ingénierie de ses sociétés mères.

Grâce à son offre unique, Rely, qui intégrera toutes les solutions d'électrolyse, fera le lien entre les électrons verts et les molécules et aidera les clients à atteindre leurs objectifs de décarbonation.

Basée à Bruxelles, en Belgique, Rely est une coentreprise *asset light* détenue à 60% par Technip Energies et à 40% par John Cockerill, qui s'appuie sur l'expertise de plus de 200 spécialistes de l'hydrogène à travers le monde.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Rely est née de notre volonté de faire de l'hydrogène vert et du power-to-X une alternative crédible bas-carbone pour les applications à l'échelle industrielle. Nous avons créé Rely après avoir attentivement écouté les besoins de nos clients et développé des convictions fortes sur la façon de faire tomber les barrières industrielles et financières associées à l'hydrogène vert à grande échelle. Le partenariat avec John Cockerill nous permettra de donner vie à la technologie d'hydrogène vert et du power-to-X. Nous sommes déterminés à développer un portefeuille de technologies qui permettront de réduire les coûts à long terme. Nous ne sommes qu'au début de l'histoire.* »

François Michel, Directeur général de John Cockerill : « *Pour John Cockerill, Rely représente une nouvelle façon d'aborder le marché de l'hydrogène vert, complétant parfaitement l'offre d'électrolyseurs alcalins de John Cockerill Hydrogen, qui sera le leader mondial des équipementiers dans le domaine. Rely nous permettra également de développer l'ensemble des technologies incluses dans une installation de production d'hydrogène vert.* »

Damien Eyriès, Directeur général de Rely : « *Rely existe pour créer un pont entre les électrons verts et les molécules. Nous sommes dédiés à l'élaboration de solutions permettant la production d'hydrogène vert et de power-to-X à grande échelle, accessible, fiable, sûre et abordable. Autrement dit, nous visons une réduction importante du coût de l'hydrogène (LCOH). Rely arrive sur le marché à un moment propice et nous sommes impatients de présenter bientôt nos solutions intégrées plus en détail.* »

(1) Power-to-X fait référence à la conversion de l'électricité essentiellement renouvelable, qui est par nature intermittente, en un autre vecteur énergétique stockable et transportable comme la molécule d'hydrogène vert, d'ammoniac vert ou autres carburants durables.

21 février 2024

Technip Energies investit dans le fonds « Sustainable Flight » d'United Airlines Ventures, pour le développement des carburants d'aviation durables

Technip Energies (PARIS : TE) annonce un investissement stratégique dans le fonds « Sustainable Flight » d'United Airlines Ventures. Ce fonds innovant est conçu stratégiquement pour tirer parti d'un soutien venant de différentes industries. Il fournit aux start-ups travaillant sur la recherche, la production et la technologie des carburants d'aviation durables (SAF), un capital à la fois financier et stratégique.

Cet investissement positionne Technip Energies comme le premier partenaire stratégique du fonds avec des capacités d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction. Le fonds est composé de plus de 20 entreprises partenaires qui représentent tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement de l'aviation - compagnies aériennes, fabricants d'avions et de moteurs, producteurs de carburants, financiers, gestionnaires de voyages, etc.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a commenté : « *En rejoignant le fonds « Sustainable Flight » d'United Airlines Ventures, Technip Energies réaffirme son engagement à relever l'un des défis majeurs de l'industrie : le manque actuel de solutions à grande échelle pour répondre à la demande du marché en matière de carburant d'aviation durable (SAF). En apportant notre expertise en ingénierie, nos capacités de mise à l'échelle des technologies et notre savoir-faire en matière de réalisation de projets à l'échelle mondiale, nous participons à l'accélération de l'offre pour répondre à la demande croissante de SAF, en ligne avec la trajectoire net-zéro.* »

Le fonds s'appuie sur l'expertise de divers secteurs de l'industrie aéronautique, afin de faire progresser les solutions en matière de carburants durables. Grâce à cette approche collective, il vise à faire progresser la transition vers un secteur de l'aviation plus durable.

13 mars 2024

Technip Energies, JGC et NPCC sélectionnés par ADNOC pour le projet de GNL Ruwais aux Emirats Arabes Unis

Technip Energies (PARIS : TE), leader d'une joint-venture (TJN RUWAIS JV) avec JGC et NPCC, a reçu un ordre d'exécution limité (LNTP, *Limited Notice to Proceed*) de la part d'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) pour débiter les activités d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) du projet de GNL bas-carbone de Ruwais, situé dans la zone industrielle d'Al Ruwais, à Abu Dhabi.

Le projet consistera en deux trains de liquéfaction de gaz naturel, d'une capacité totale de production de gaz naturel liquéfié de 9,6 Mtpa (millions de tonnes par an). L'usine utilisera des moteurs électriques au lieu des turbines à gaz conventionnelles qui seront alimentés par de l'énergie nucléaire.

Cette usine devrait être la première infrastructure d'exportation de GNL de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à fonctionner avec de l'énergie propre, ce qui en fera l'une des usines de GNL à la plus faible intensité de carbone au monde.

Le projet augmentera considérablement la capacité de production de GNL d'ADNOC, en ligne avec la demande mondiale de gaz naturel et la nécessité de décarbonation.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Le GNL est une source d'énergie essentielle pour atteindre les objectifs net zéro. Technip Energies s'engage à soutenir son développement tout en répondant concrètement à la demande de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui s'impose à l'industrie. Le projet Ruwais LNG reflète l'avenir. Il innove pour une industrie du GNL décarbonée. Avec une source d'énergie décarbonée pour alimenter des trains de GNL électrifiés, nous établissons une nouvelle norme pour la production de GNL. Ce projet renforce non seulement notre solide partenariat avec ADNOC, mais aussi notre position de leader dans le domaine du GNL bas-carbone. Nous sommes fiers de participer à ce projet qui s'inscrit parfaitement dans notre ambition d'offrir des solutions net zéro et de relever le défi d'une énergie abordable, disponible et durable.* »

Farhan Mujib, Directeur représentatif et président de JGC, a déclaré : « *Nous sommes très honorés de participer à ce projet innovant de GNL bas-carbone. Avec en toile de fond l'accent mis au niveau mondial sur la décarbonation, le groupe JGC accélère la promotion de la transition énergétique, et le projet s'inscrit résolument dans l'orientation de notre stratégie. Nous nous engageons à tirer parti de nos capacités et de notre expérience pour le projet de GNL bas-carbone de Ruwais, en apportant notre expérience éprouvée dans le domaine du GNL. Nous sommes convaincus que cela contribuera à la réussite du projet et favorisera la croissance économique des Émirats arabes unis.* »

Ahmed Al Dhaheri, Directeur général de NPCC, a déclaré : « *Nous sommes très honorés d'avoir été sélectionnés pour le projet de GNL bas-carbone de Ruwais avec nos partenaires, ce qui marque une étape importante vers la durabilité et la transition énergétique mondiale. L'utilisation d'énergies propres pour la production de GNL établit une nouvelle norme industrielle, réduisant considérablement les émissions de carbone et ouvrant la voie à un avenir plus propre. Nous sommes fiers de participer à un projet qui non seulement sécurise l'énergie, mais aussi met en valeur le rôle des Émirats arabes unis dans la transition énergétique.* »

14 mars 2024

SBM Offshore et Technip Energies signent un accord de partenariat pour former EkWiL, une joint-venture spécialisée dans l'éolien offshore flottant

Highlights

- Deux leaders mondiaux de l'éolien offshore flottant unissent leurs forces pour fournir de nouvelles solutions énergétiques.
- La combinaison de technologies éprouvées, d'un savoir-faire en ingénierie et d'une expertise reconnue en matière de livraison de projet renforcera la confiance dans le marché émergent de l'éolien offshore flottant.

SBM Offshore et Technip Energies ont le plaisir d'annoncer la signature d'un protocole d'accord pour la création d'une joint-venture, EkWiL. Cette nouvelle société sera un pure player de l'éolien offshore flottant, capable de proposer une large gamme de solutions à ses clients.

EkWiL combinera l'expertise humaine, les capacités d'ingénierie et de livraison de projet, ainsi que les technologies complémentaires de Technip Energies et de SBM Offshore, afin de créer des solutions flottantes intégrées et des offres de livraison de projet de premier plan pour le marché de l'éolien offshore flottant. Ce positionnement unique renforcera la capacité d'exécution et la compétitivité des coûts de ces projets innovants.

Cette joint-venture à 50/50 fonctionnera comme une équipe totalement intégrée, rassemblant les connaissances, l'innovation et les compétences pour développer les deux technologies de pointe (Semi-submersible INO15 by T.EN™ et Tension Leg Platform Float4Wind®) couvrant un large spectre du marché de l'éolien offshore flottant, et les amener à un déploiement commercial.

Bruno Chabas, Directeur général de SBM Offshore, a déclaré : « *Notre objectif est de devenir une entreprise de premier plan reconnue en matière de développement d'infrastructures dans l'éolien offshore flottant. La collaboration est fondamentale pour positionner nos ambitions de manière durable tout en gérant le rythme de développement de l'infrastructure et les défis économiques de ces systèmes pionniers. Nous sommes heureux de partager notre expérience avec le bon partenaire, ce qui nous permettra d'élargir notre gamme de solutions et de renforcer notre engagement en faveur de la transition énergétique.* »

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a déclaré : « *L'union des forces et la collaboration sont nécessaires pour capter le potentiel du marché naissant de l'éolien offshore flottant. En exploitant les synergies de technologies complémentaires et l'expérience de la chaîne d'approvisionnement, EkWiL vise à accroître la prédictibilité pour répondre à la demande du marché et concrétiser notre ambition de fournir de nouvelles solutions énergétiques.* »

Comme il est d'usage pour des transactions de ce type, les parties devront s'occuper d'un certain nombre de sujets pour mener à bien les transactions, notamment la conclusion satisfaisante de l'audit préalable, l'engagement avec les organes de représentation des salariés pour mener à bien les consultations pertinentes, et la mise en place de toutes les approbations réglementaires nécessaires.

15 mars 2024

Technip Energies et GE Vernova font progresser le Royaume-Uni dans sa transition vers le net zéro avec l'un des premiers projets commerciaux au monde de production d'électricité à partir de gaz avec captage du carbone

- Net Zero Teesside (NZT) Power devrait être l'une des premières centrales électriques au gaz de ce type avec une technologie de captage du carbone entièrement intégrée.
- La sélection du consortium et de la technologie marque une étape importante dans le projet de développement de la centrale NZT de bp au Royaume-Uni, qui vise à capter jusqu'à 2 millions de tonnes de CO2 par an.

- Le projet devrait fournir de l'électricité flexible, pilotable et bas-carbone, équivalente aux besoins moyens en électricité d'environ 1,3 million de foyers britanniques, et faire progresser le déploiement de la technologie de captage du carbone, conformément au programme net zéro du gouvernement britannique.

Technip Energies (PARIS : TE), leader d'un consortium avec GE Vernova, et son partenaire pour la construction, Balfour Beatty, ont reçu une lettre d'intention (*Letter of Intent*) de bp pour la phase d'exécution du projet Net Zero Teesside Power (NZT Power) au Royaume-Uni.

Ce projet historique est en passe de devenir l'une des premières centrales électriques au gaz à l'échelle commerciale au monde avec captage du carbone, qui devrait capter jusqu'à 2 millions de tonnes de CO2 par an. Le projet devrait fournir une électricité flexible, pilotable et bas-carbone équivalente aux besoins moyens en électricité d'environ 1,3 million de foyers britanniques, contribuant ainsi à la transition du pays vers un avenir énergétique plus propre.

Le projet NZT Power est également un élément clé du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS) de l'*East Coast Cluster*[1] et a été présélectionné pour bénéficier d'un soutien financier de la part du gouvernement dans le cadre du programme net-zéro du Royaume-Uni. Cette sélection fait suite à l'obtention récente de l'autorisation de développement par le Secrétaire d'État au ministère de la sécurité énergétique et de l'économie net-zéro.

Le consortium Technip Energies et GE Vernova, soutenu par le groupe d'infrastructure de premier plan Balfour Beatty, jouera un rôle important dans la construction d'une centrale à cycle combiné très efficace. Elle sera équipée d'une turbine à gaz GE Vernova 9HA.02, d'une turbine à vapeur, d'un générateur électrique et d'un générateur de vapeur à récupération de chaleur (HRSG), qui seront intégrés à une usine de captage de carbone de pointe utilisant la solution Canopy by T.ENTM de Technip Energies, basée sur la technologie de captage du CO2 Shell CANSOLV®.

Technip Energies, GE Vernova et Balfour Beatty, soutenus par Shell au Royaume-Uni, forment l'Alliance pour le captage du carbone (CCA). Les membres de l'alliance sont pleinement engagés dans l'investissement à long terme au Royaume-Uni, avec des membres qui possèdent déjà une empreinte significative sur le territoire et une chaîne d'approvisionnement britannique mature.

En mars 2023, le gouvernement britannique a annoncé qu'il investirait jusqu'à 20 milliards de livres sterling pour soutenir le déploiement initial des technologies de CCUS, en se concentrant sur la création de quatre *clusters* d'ici 2030, y compris celui de la côte Est, qui comprend Teesside. L'analyse du gouvernement montre que jusqu'à 10 gigawatts d'énergie, combiné avec du CCUS, pourraient être nécessaires pour décarboner le secteur de l'électricité au Royaume-Uni d'ici 2035 (10 GW représentent environ 10 % de l'ensemble du système électrique britannique actuel).

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Le fait d'avoir été sélectionnés pour le projet Net Zero Teesside Power témoigne du leadership croissant de Technip Energies en tant que fournisseur de solutions de captage de carbone intégrées. En captant jusqu'à 2 millions de tonnes de CO2 dans une grande centrale électrique, nous relevons collectivement le défi de l'échelle, fournissant une énergie durable et disponible à grande échelle. Avec nos partenaires GE Vernova et Balfour Beatty, nous sommes honorés de contribuer à ce projet phare qui soutient bp et le Royaume-Uni dans leur objectif de développer l'un des premiers pôles industriels décarbonés au monde.* »

Mavi Zingoni, Directeur général Power à GE Vernova, a commenté : « *Le développement de Net Zero Teesside Power, l'une des premières centrales électriques au gaz à échelle commerciale au monde avec captage du carbone intégrée à grande échelle au monde, marque une étape importante dans le soutien de l'engagement du gouvernement britannique à décarboner entièrement son système électrique d'ici 2035. GE Vernova apportera son expertise éprouvée en matière d'ingénierie, d'opérabilité et d'intégration à grande échelle des centrales à cycle combiné au gaz naturel pour soutenir la réduction des émissions de carbone dans le cadre de ce projet. Nous pensons que le captage du carbone post-combustion peut jouer un rôle crucial dans la réduction des émissions et la garantie d'une énergie pilotable à l'avenir.* »

Leo Quinn, Directeur général du groupe Balfour Beatty, a commenté : « *L'annonce d'aujourd'hui nous rapproche de la réalisation de l'une des premières centrales électriques au gaz à l'échelle commerciale au monde avec captage du carbone. Il s'agit d'une étape importante dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la transition du Royaume-Uni vers le Net Zero. Les capacités de Balfour Beatty, leader sur le marché, appuyée par notre expérience inégalée et nos résultats probants dans la réalisation de projets d'infrastructure complexes, nous permettent d'être parfaitement positionnés pour soutenir la réalisation de ce projet essentiel aux côtés de Technip Energies et de GE Vernova, prouvant ainsi au niveau mondial que le Royaume-Uni est prêt à ouvrir la voie en matière de décarbonation de son empreinte industrielle.* » ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure où la loi applicable l'exige.

[1] Pôle industriel situé à l'Est du Royaume-Uni qui regroupe des industries souhaitant se décarboner.

25 mars 2024

Technip Energies et LanzaTech sélectionnés par le Département de l'Energie des Etats-Unis pour recevoir un investissement de 200 millions de dollars concernant une installation commerciale d'éthylène décarboné innovant et répliquable

Houston, Texas - Technip Energies (PARIS : TE) et LanzaTech Global, Inc. (NASDAQ : LNZA) ont été sélectionnés par le Bureau des démonstrations en matière d'énergie propre du Département de l'énergie américain (DOE) pour entamer des négociations en vue de l'attribution d'un financement pouvant atteindre 200 millions de dollars au titre de la loi bipartisane sur les infrastructures et de la loi sur la réduction de l'inflation (IRA), dans le cadre du programme de démonstrations industrielles (IDP).

Le projet SECURE (*Sustainable Ethylene from CO2 Utilization with Renewable Energy*) vise à développer une technologie de transformation pour produire de l'éthylène durable à partir de dioxyde de carbone (CO₂) capté. Technip Energies et LanzaTech ont annoncé un accord de collaboration pour créer cette nouvelle voie vers l'éthylène durable à l'échelle commerciale en juillet 2023.

Avec un marché estimé à 200 milliards de dollars d'ici 2030 et une demande mondiale de plus de 231 millions de tonnes par an, l'éthylène est l'élément clé de milliers de produits chimiques et de matériaux et est considéré comme « le produit chimique le plus important au monde ». Cette nouvelle technologie commune sera développée aux États-Unis pour être intégrée directement dans les craqueurs d'éthylène commerciaux existants, ce qui permettra de capter les émissions de CO₂ du procédé et de les convertir en éthylène durable.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés par le DOE pour ce projet important. En collaboration avec LanzaTech, nous voulons tester et développer cette technologie à grande échelle dans une usine existante, qui pourra ensuite être reproduite dans d'autres installations. L'utilisation du carbone et la capacité à décarboner la production d'éthylène auront un impact significatif sur la réduction des émissions de l'industrie chimique, ce qui bénéficiera à tous.* »

Dr Jennifer Holmgren, Directrice générale de LanzaTech, a déclaré : « *Le programme de démonstrations industrielles du Département de l'énergie américain est un exemple de leadership climatique concret. Nous sommes impatients de développer avec Technip Energies une solution innovante et reproductible qui créera des emplois de qualité et soutiendra les communautés locales pour une transition énergétique plus juste.* »

En cas d'attribution, l'investissement pouvant atteindre 200 millions de dollars devrait financer la conception, l'ingénierie, la construction et l'équipement d'une unité technologique à l'échelle commerciale aux États-Unis. S'appuyant sur l'expertise industrielle de Technip Energies, cette solution intégrée a un potentiel répliquable important pour les craqueurs d'éthylène dans le monde entier. On estime à 370 le nombre de vapocraqueurs d'éthylène dans le monde et plus de 40% utilisent la technologie de Technip Energies, dont 8 aux États-Unis.

Le projet SECURE prévoit la création de 200 emplois dans le secteur de la construction et de 40 emplois permanents assortis d'avantages sociaux et de possibilités de formation. Une fois le site finalisé, le projet vise à recruter localement, en particulier dans les communautés défavorisées. Technip Energies et LanzaTech prévoient d'approcher des communautés locales, des syndicats et des groupes de travailleurs pour négocier, réviser et mettre à jour des accords pour des emplois de qualité et une collaboration avec la communauté sur le site d'accueil. Le projet a été sélectionné parmi 33 projets répartis dans plus de 20 États pour recevoir jusqu'à 6 milliards de dollars. Cela permettra de tester les solutions de décarbonation à l'échelle commerciale nécessaires pour faire passer les industries très énergivores vers le net-zéro. Le tout en renforçant le tissu économique local, en créant et en maintenant des emplois de qualité et en réduisant les émissions nocives.

-----0000-----

ACTUALITÉS et PROJETS de TechnipFMC

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

Depuis le 17 février 2021, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

3 janvier 2024

TechnipFMC Awarded Major iEPCI™ Contract by Petrobras for Mero 3 HISEP® Project

NEWCASTLE & HOUSTON, January 3, 2024 — TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a major(1) integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) contract by Petrobras to deliver the Mero 3 HISEP® project, which uses subsea processing to capture carbon dioxide-rich dense gases and then inject them into the reservoir.

TechnipFMC, in partnership with Petrobras, has advanced the qualification of some of the core technologies needed to deliver the HISEP® (High Pressure Separation) process entirely subsea, several of which are proprietary and will be used in other subsea applications. These include gas separation systems and dense gas pumps which enable the injection of CO₂-rich dense gas.

The Mero 3 project in Brazil's pre-salt field will be the first to utilize Petrobras's patented HISEP® process subsea. HISEP® technologies enable the capture of CO₂-rich dense gases directly from the well stream, moving part of the separation process from the topside platform to the sea floor. In addition to reducing greenhouse gas emission intensity, HISEP® technologies increase production capacity by debottlenecking the topside gas processing plant. These technologies are supported by Petrobras and its partners in the Libra Consortium(2).

Luana Duffé, Executive Vice President, New Energy at TechnipFMC, commented: *"This is an important moment for our Company. With the HISEP® project, we will again demonstrate how our leadership in subsea processing, technology innovation, and integrated solutions can deliver real and sustainable benefits to our partners. We are honored to be trusted by Petrobras and its partners in the Libra Consortium to deliver this transformational project."*

The contract covers the design, engineering, manufacture, and installation of subsea equipment, including manifolds, flexible and rigid pipes, umbilicals, power distribution, as well as life of field services. The contract follows a tender process and aligns with research and development guidance established by the Brazilian National Petroleum Agency (ANP).

(1) For TechnipFMC, a "major" contract is over \$1 billion. This award will be included in first quarter Subsea inbound orders.

(2) The Libra Consortium consists of: Petrobras as operator (38.6%); Shell Brasil Petróleo Ltda. (19.3%); TotalEnergies EP Brasil Ltda. (19.3%); CNOOC Petroleum Brasil Ltda. (9.65%); CNODC Brasil Petróleo e Gas Ltda. (9.65%); and Pré-Sal Petróleo S.A. (3.5%), as the Brazilian government's representative in the non-contracted area.

16 janvier 2024

TechnipFMC Awarded Significant Subsea Contract by BP in the Gulf of Mexico

NEWCASTLE & HOUSTON, January 16, 2024 — TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a significant(1) contract by bp (LON: BP) for its Argos Southwest Extension project in the Mad Dog field.

TechnipFMC will install pipe and an umbilical, tying back three new wells to the Argos platform in the Gulf of Mexico.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: *"We have a long-standing relationship with bp, underpinned by close collaboration. This partnership, combined with our robust installation and execution capabilities, enables us to meet bp's schedule to extend the production in the Mad Dog field."*

Under the contract, TechnipFMC will also manufacture and install pipeline end terminations.

(1) For TechnipFMC, a “significant” contract is between \$75 million and \$250 million. This award was included in fourth quarter 2023 Subsea inbound orders.

15 février 2024

TechnipFMC Awarded Substantial iEPCI™ Contract for Sparta Project

NEWCASTLE & HOUSTON, February 15, 2024 — TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a substantial(1) contract by Shell plc (FTSE: SHEL) (AMS: SHELL) (NYSE: SHEL) for the first integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) project to use high-pressure subsea production systems rated up to 20,000 psi (20K).

The Company will manufacture and install subsea production systems, umbilicals, risers, and flowlines for Shell’s Sparta development in the Gulf of Mexico. The tree systems will be Shell’s first to be qualified for 20K applications and are engineered to meet the high-pressure requirements of this greenfield development.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: “Sparta will combine our leading-edge subsea technology with our proven integrated execution model, iEPCI™, providing improved project economics. We are excited to be working with Shell on 20K technology.”

(1) For TechnipFMC, a “substantial” contract is between \$250 million and \$500 million. This award will be included in first quarter Subsea inbound orders.

15 mars 2024

TechnipFMC Selected by Northern Endurance Partnership to Deliver the First All-Electric iEPCI™ for Carbon Capture and Storage

NEWCASTLE & HOUSTON, March 15, 2024 — TechnipFMC (NYSE: FTI) (the “Company”) has been selected to deliver the first all-electric integrated project by the Northern Endurance Partnership (NEP), a joint venture between bp, Equinor, and TotalEnergies. The NEP is building carbon dioxide transportation and storage infrastructure for carbon capture projects in the United Kingdom’s East Coast Cluster.

TechnipFMC will use its integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) execution model to deliver this project. The Company’s all-electric solution will collect and feed the pressurized gas into an aquifer for permanent storage.

This contract(1) covers the supply and installation of an all-electric subsea system, including manifolds, umbilicals, and pipe.

An all-electric system drives simplification of the field design, enabling the reduction of infrastructure and installation time through the removal of hydraulic components and simplified umbilicals. The technology also enables the development of projects over long distances.

Luana Duffé, Executive Vice President, New Energy at TechnipFMC, commented: “This is a significant milestone for both our company and industry. Using proprietary CO2.0® technology, we have extended our Subsea 2.0® platform with the development of the industry’s first all-electric system for carbon transportation and storage. With this award, we are demonstrating how the competencies established in traditional energies are at the very core of the energy transition.”

The NEP project will leverage TechnipFMC’s strong local presence across the UK. The full contract award is subject to the receipt of regulatory clearances and final investment decision, expected in late 2024.

(1) The full contract award will not be included in inbound orders until the project receives final investment decision and government approvals.

----- 0 0 0 0 -----

Mission délicate aux USA pour compresseurs à lobes

Daniel BAILLY

En 2005, dans le cadre du contrat North East Bab pour Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations -ADCO (Développement de champs et unités process de traitement de gaz), trois groupes de compression avaient été commandés aux USA chez un fournisseur réputé.

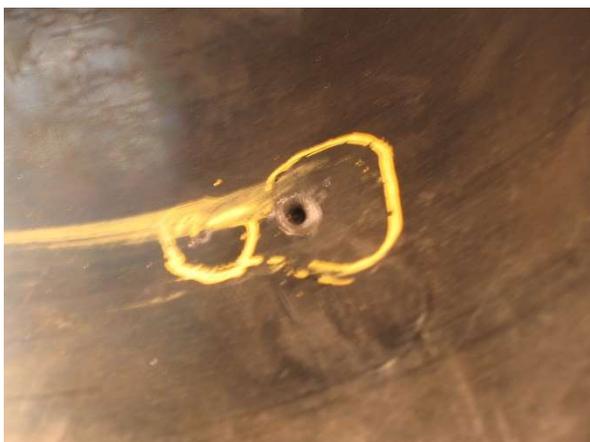
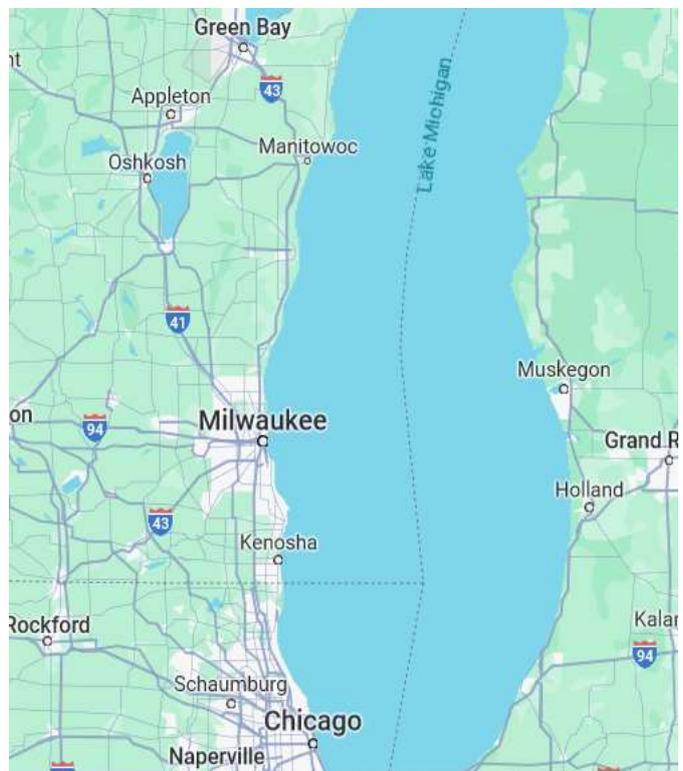
Les compresseurs rotatifs à lobes étaient fabriqués et assemblés dans l'usine d'Oshkosh dans le Wisconsin.

Un peu de géographie ...

Oshkosh est une ville de l'État du [Wisconsin](#) située sur le [lac Winnebago](#) à 140 kms au nord de Milwaukee

Oshkosh a été nommé d'après un chef [Menominee](#) appelé « Os-kosh », qui signifie « griffe ». Les premiers résidents européens datent de [1818](#). Oshkosh est devenue une ville en [1853](#) et avait une population de près de 2 800 habitants, elle en compte aujourd'hui plus de 66 000.

L'[Experimental Aircraft Association](#) implanté dans cette ville organise un grand meeting aérien annuel sur l'aéroport de la ville où se trouve également le musée de l'aviation de cette association.



Revenons aux compresseurs

Les épreuves hydrauliques des corps révélèrent des fuites sur 2 compresseurs. Il s'agissait de piqûres très petites non décelées avant l'usinage et le fournisseur était très rétif à changer ces corps car l'usinage avait été très coûteux.

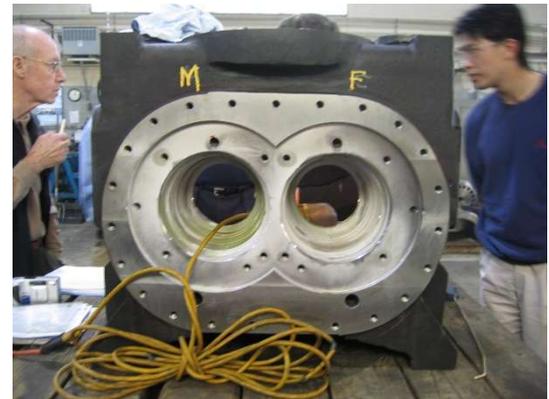
« A dollar is a dollar »

Ils essayèrent de nous proposer une réparation par soudage mais le code de construction était rédhibitoire ; pas de réparation sur des cylindres de compresseurs de gaz dangereux.

Néanmoins ces tergiversations avaient pris du temps et il nous fallut remédier aux déficiences et à l'inertie du fournisseur en trouvant des fournisseurs prêts à fabriquer ces pièces dans les plus brefs délais. Ce qui fut fait en allant au Canada et en exerçant une relance rapprochée du planning de réparation.



Le montage des compresseurs fut alors effectué et nous avons assisté aux essais de réception en usine. Hélas le retard accumulé mettait gravement en cause le planning de construction sur le site et donc faisait peser des risques financiers importants à Technip



Une réunion fut convoquée à Paris avec la direction de projet et la Directrice Europe représentant le fournisseur. Il en est ressorti que le seul moyen de réduire l'impact de ces retards sur la réalisation du projet était d'EXPEDIER PAR AVION deux groupes de compression

Compte tenu du poids de ces unités (environ 30 tonnes / compresseur) le seul avion capable d'effectuer cette expédition était un Antonov dont la location coûtait à l'époque environ un demi-million de dollars. Bien sûr le fournisseur se montra réticent mais sa responsabilité était tellement accablante qu'il accepta cette procédure plutôt que de recourir à un arbitrage juridique.



Ma mission d'inspection fut étendue et je restai superviser le fournisseur jusqu'au départ des 2 unités de compression.

J'assistais à la préparation pour expédition à l'emballage et au chargement sur camion dont je vérifiais la conformité à nos spécifications de marquage et d'emballage

Il fallut ensuite assister à l'expédition par avion

Et c'est là que la mission devint délicate !

Les données étaient les suivantes

1. L'aéroport choisi était un aéroport militaire américain situé en banlieue de la ville de Niagara Falls sur lequel devait atterrir un avion russe avec un équipage d'une quinzaine de personnes russes
2. Le contrat avec la société russe qui louait son avion Antonov prévoyait un chargement très rapide de la cargaison ; la rotation de l'avion ne devant pas excéder 12 heures faute de quoi l'avion repartait à vide mais après avoir empoché le montant du contrat !
3. Il fallait donc une coordination précise avec les camionneurs qui acheminaient la cargaison, la location du matériel de levage et...l'arrivée de l'avion
4. Enfin la destination finale (Abu Dhabi) n'était pas de nature à apaiser les suspicions des autorités américaines dans cette période post twin towers de New York
5. Et dans ce contexte, ma nationalité française n'était pas forcément un atout

Je pris donc contact avec le fournisseur . L'expédition devait se dérouler de nuit compte tenu des contraintes ci-dessus et on me donna rendez-vous à une heure du matin à une porte située dans la clôture grillagée de l'aéroport

Autant que je m'en souviens je n'en menais pas large et je crois bien avoir téléphoné au Directeur de Projet pour lui indiquer ...mon programme.



A l'heure prévue je me présentais à la porte convenue et une voiture de police m'attendait. Ca devenait vraiment western.

On m'amena à l'avion et je me présentais au représentant du fournisseur et ..au commandant de bord russe.

Mes quelques mots russes appris lors des contrats où j'avais fréquenté des inspecteurs russes, ne réussirent pas à le déridier

Il voulait absolument que je signe un certificat attestant que la cargaison était transportable et n'endommagerait pas son avion. Je lui dit que c'était au fournisseur de faire cette attestation et à lui d'arrimer correctement la charge.

Et ce fut fini .. Ah les vieilles manies soviétiques de se «couvrir»



Les dimensions de cet avion sont impressionnantes. On m'autorisa de monter à bord, de voir et même de photographier la soute.

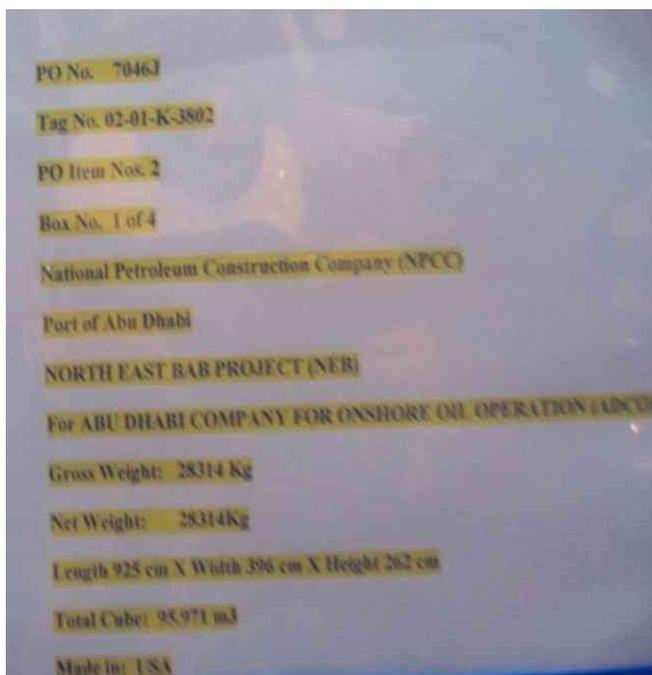
Les grues se mirent en place et une rampe inclinée fut installée pour permettre le chargement dans l'avion.



Tout comme la soute de l'avion tout était équipé de roulettes sphériques permettant un chargement aisé. En moins de 3 heures le chargement fut effectué à mon grand soulagement.

En pleine nuit il faisait un peu frisquet et l'on me prêta un blouson qui s'avéra fort utile.

En jaune la rampe d'accès à l'avion ayant permis le chargement de la cargaison.



Et voici la packing list d'un compresseur :
Poids brut 28 tonnes
Volume 96 m3
En bagage accompagné ça coûterait cher !!

**Et voilà les missions d'inspection sont parfois insolites.
Celle-là, un peu rocambolesque, se termina bien et permit au projet
de réduire l'impact de ce retard important du fournisseur.
A propos, la Directrice européenne du fournisseur - de nationalité italienne -
que nous avons un peu « brusqué » pour obtenir ce transport coûteux -
devint par la suite directrice générale de ...Technip.
Apparemment elle ne nous en avait pas voulu..**

NELLIE BLY (1864-1922)

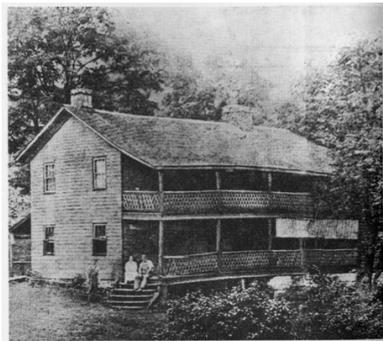
De Claudine DUCLUZEAU

Après Marie Marvingt et Eunice Newton Foote, à nouveau une femme extraordinaire est à l'honneur dans cette rubrique : Nellie Bly.

Qui était-elle ? Une femme intelligente, intrépide, fascinante, pétillante, féministe et authentique, c'est ainsi que l'on peut la présenter.

Enfance

Elisabeth Jane Cochrane, de son vrai nom, est née le 5 mai 1864 à Cochran's Mills dans le Comté d'Armstrong à l'Ouest de la Pennsylvanie. Son père Michael Cochrane, descendant d'immigrants irlandais pauvres, était parvenu à une position sociale en dirigeant un moulin. Il apporta au village la croissance économique et agricole. Il avait acquis des terres et des commerces de biens. Il était connu sous le nom de « juge Cochrane » du comté d'Armstrong. En 1855, le village pris en son honneur le nom de Cochran's Mills.



Sa mère, Mary Jane Cummings, veuve depuis peu, venait de perdre son fils unique quand elle rencontra Michael Cochrane, veuf également, qui avait déjà eu dix enfants de son précédent mariage. Seuls quatre enfants proches de leur majorité, vinrent habiter la maison familiale.

Elisabeth grandit donc au sein d'une famille nombreuse et aisée. Des cinq enfants de la nouvelle famille, Elisabeth Jane était la troisième.

Elle accompagnait toujours son père élu à Armstrong médiateur et juge de paix, il lui montrait l'exemple à suivre. Elle observait beaucoup. Son père

décida de vendre la maison de Cochran's Mills et de revenir à Apollo, son village natal, d'environ 760 habitants. La famille s'installa dans une maison à deux étages sur Terrace Avenue.



La mort brutale de son père mit fin à cette enfance heureuse à l'âge de 6 ans. Il n'avait pas laissé de testament et selon les lois de l'époque, l'héritage devait se répartir entre les quatorze enfants mâles. En 1870, les femmes étaient considérées comme mineures devant la loi, qu'elles soient mariées, célibataires ou veuves. Son père laissa Mary Jane dans un grand désarroi financier. Bien que la pension de dix dollars par semaine n'était pas dérisoire, elle n'était pas suffisante pour l'éducation des enfants encore présents. Elisabeth déménagea avec sa mère et ses quatre frères dans une maison beaucoup plus petite située à l'extrémité d'Apollo.

Après des années de veuvage et des fins de mois difficiles, sa mère décida alors de se remarier avec John Jackson, vétéran de la Guerre de Sécession. Cette union tourna rapidement au cauchemar, le beau-père d'Elisabeth était très violent et un ivrogne fini.



En 1878, la violence quotidienne devint insoutenable. John Jackson, sous l'emprise de l'alcool, sortit un revolver pour menacer sa mère qui demanda à divorcer aussitôt. Les divorces étaient très rares à l'époque, Mary Jane l'obtint en 1879 et la misère s'installa dans la famille.

Elisabeth décida que le moment était venu pour aider sa mère. Pas brillante à l'école, elle essaya de se placer comme bonne d'enfants ou comme institutrice, mais il fallait pour cela des diplômes. Avec le peu d'héritage reçu de son père, elle décida de suivre des cours de formation pour deux ans à l'école normale d'Indiana pour devenir institutrice.

Pendant ses premières vacances, elle revint voir sa famille et eut la désagréable surprise de voir que son compte en banque s'était beaucoup réduit. Elle demanda des explications à celui qui gérait le compte familial qui invoqua des dépenses imprévues. Il ne lui était plus possible de continuer ses cours à l'école normale. En 1880, à 16 ans seulement, elle réussit à convaincre sa mère de quitter le village d'Apollo avec son jeune frère et sa jeune sœur, pour aller à Pittsburgh, ville industrielle où ses frères aînés s'étaient déjà installés.

Pittsburg comptait environ 157 000 habitants (mines de charbon, aciéries, chemins de fer attiraient de nombreux européens à la recherche d'emplois).



Ses débuts

Sans diplôme ni expérience, Elisabeth pendant les cinq premières années, n'eut que des emplois instables et mal rémunérés. Chaque jour, elle regardait les petites annonces dans l'espoir de trouver un travail mieux payé.

Un matin de 1885, elle tomba sur la lettre d'un père de famille qui écrivait à Erasmus Wilson, un journaliste du *Pittsburgh Dispatch*, et qui demandait ce qu'il fallait faire avec ses cinq jeunes filles. Wilson lui répondait d'une façon très misogyne.

Pour Elisabeth, cet article dépassait les bornes et, furieuse, elle rédigea une lettre qu'elle signa « *Orpheline solitaire* ». A sa grande surprise, le rédacteur en chef, George Madden, demandait à « *Orpheline solitaire* » de s'identifier et de se présenter à son bureau. Ce qu'elle fit dès le lendemain. Il lui expliqua que sa lettre avait retenu son attention par sa rédaction et son texte qui étaient de grande qualité. Il lui demanda un article sur la place de la femme dans la société américaine.

Elisabeth fit ainsi ses débuts au journal le 25 janvier 1885 avec un article « *The Girl Puzzle* » (le casse-tête des filles). Elle y développait, sur un ton caustique, sa réponse à Erasmus Wilson. « *Si tous les postes accessibles aux femmes sont déjà occupés, pourquoi ne pas en créer d'autres ? Au lieu de placer les jeunes filles dans des usines, qu'on leur confie un travail de coursière ou de livreuse, comme pour les hommes. Ce serait plus approprié.....* ».

Les lectrices du *Pittsburgh Dispatch* découvraient une journaliste qui leur parlait sans détours, traitant des questions de la vie réelle, et non seulement de travaux ménagers, de cuisine, de soin des cheveux ou de mode.

« *Orpheline solitaire* » n'était pas convaincant, George Madden décida d'un autre pseudonyme : « *Nellie Bly* ». Ce nom faisait référence à une chanson populaire de l'époque. Elle obtint un poste fixe à cinq dollars par semaine. Elle proposa à son rédacteur en chef une série de reportages sur les femmes au travail. Elle voulait écrire sur toutes les injustices.

Elle passa la plupart de son temps dehors. Elle se posta à l'entrée des usines, dans les ateliers les plus sales, les plus pollués, aborda les travailleuses sur leurs conditions de travail. Elle s'infiltra dans une fabrique de conserves et aborda un sujet brûlant : le travail des enfants. Ses reportages écrits avec sincérité et des détails pris sur le vif plaisaient aux lecteurs. La voix de Nellie Bly était absolument neuve. Les ventes du *Pittsburgh Dispatch* explosaient et le journal lui donnait dorénavant libre choix de ses articles.

Elle avait maintenant 21 ans, l'âge de la majorité légale. Elle gagnait sa vie et se sentait maintenant en sécurité. Avec ses reportages, elle avait acquis beaucoup de maturité, notamment sur les questions financières. Depuis longtemps, elle repensait à son héritage paternel qui n'avait pas couvert le coût de ses études. Cela la troublait toujours et elle décida de redemander des comptes au seul responsable, le Colonel Jackson. Celui-ci fut convoqué au tribunal du Comté d'Armstrong. Le procès fut long et infructueux pour Nellie. Mais, le plus important pour elle était qu'elle avait montré au village d'Apollo le genre d'homme qu'était Jackson et cela la remplissait d'orgueil et pleine d'énergie.

Au *Pittsburgh Dispatch*, Nellie avait besoin d'autres choses que la rubrique féminine. Elle voulait bouger. La Compagnie des chemins de fer mexicains avait étendu son réseau jusqu'aux Etats-Unis.

« *Monsieur, je veux partir comme correspondante à Mexico* », s'exclama-t-elle bien décidée à George Madden.

« *Comment une femme pourrait-elle voyager seule dans un pays étranger, sans parler un mot d'espagnol ? De plus, aucun budget n'est prévu* », répondit-il

« *Mes articles feront de la publicité au journal, vous verrez* », ajouta Nellie.

Il savait que rien ne pouvait l'arrêter.



Nellie à 21 ans à Mexico

Nellie arriva à Mexico en 1886 avec sa mère qui l'accompagnait, la misère des classes populaires était devant ses yeux. Le dictateur Porfirio Diaz gouvernait le Mexique depuis trente ans. La pauvreté gangrenait le pays. Les articles de Nellie reflétaient les mœurs et les coutumes. La société américaine avait une mauvaise opinion de la population mexicaine. Elle publia donc un article décrivant les difficultés des classes défavorisées et vanta le travailleur mexicain. Les plus à plaindre étaient les enfants qu'on obligeait de travailler dès le plus jeune âge. Elle qui voulait enquêter sur la corruption, devait faire très attention.

Elle se fit pratiquement expulsée et dut quitter le pays si elle ne voulait pas être emprisonnée, comme c'était le cas pour tous ceux qui critiquaient le gouvernement.

Rentrée aux Etats-Unis, Nellie put enfin parler de la censure imposée par le Régime mexicain. Elle sortit son premier livre « *Six mois au Mexique* » dédié à George Madden, où elle rassemblait tous ses reportages dans ce pays.

La réaction du *Pittsburg Dispatch* ne fut pas à la hauteur de ses attentes et, déçue, elle quitta le journal en 1887. Elle laissa juste un mot sur le bureau d'Erasmus Wilson, le seul qu'elle

appréciait : « *Très cher Observateur Silencieux, je pars pour New York. Attends-toi à entendre parler de moi* ».

Nellie s'installa dans la plus grande ville des Etats-Unis et capitale du journalisme américain. Elle alla voir tous les grands journaux et surtout le plus réputé, le plus vendu auprès de toutes les classes, *The World*, dirigé par Joseph Pulitzer.

En effet, Nellie remarqua une annonce dans *The World* où l'on cherchait un correspondant disponible pour un voyage à travers l'Europe. C'était ce qu'elle recherchait.

Elle se rendit au journal pour se proposer au poste recherché. Tout d'abord, on la refusa, pour une femme seule, c'était trop risqué. Mais, en entrant dans le bureau de John Cockerill, le rédacteur en chef, elle vit aussitôt qu'elle dérangeait. Elle exposa aussitôt son projet : s'embarquer clandestinement sur un bateau qui traversait l'Atlantique depuis l'Europe et dénoncer les conditions d'hygiène et de surnombre que subissent les immigrés en route vers les Etats-Unis.

Cockerill ne dit pas non mais il voulait en parler avec le grand patron, Joseph Pulitzer.

Cependant, Nellie avait plu à Cockerill par son aplomb et il lui proposa un autre reportage local : « *Nous voudrions une femme reporter qui parvienne à s'infiltrer dans l'asile psychiatrique de Blackwell's Island. Etes-vous capable de simuler la folie ?* ».

Pour avoir un contrat avec le journal, elle accepta la proposition. Dans cet établissement pour femmes connu de tous à New York, les patientes y étaient maltraitées et internées dans des conditions inhumaines. Toutes n'étaient pas folles, loin de là. Après une nuit d'entraînement, l'illusion était parfaite, elle réussit à se faire passer pour folle auprès des médecins et fut admise dans l'asile où elle resta dix jours. Les conditions d'internement étaient épouvantables ainsi que les méthodes du personnel. Heureusement, un avocat du journal se présenta et assura que des amis avaient demandé à la prendre en charge et l'emmena hors de l'asile de Blackwell's Island. Son reportage fit scandale et bouleversa les Etats-Unis. Un budget d'un million de dollars fut alloué par la ville de New York pour le traitement des malades mentaux et améliorer les conditions d'internement.

Extrait de son livre : « *A part la torture, qu'est-ce qui conduirait à la folie plus vite que ce traitement ? Prenez une femme parfaitement saine, faites-la taire et asseyez-la de 6h du matin à 8h du soir sur un banc, ne la laissez pas parler ou bouger pendant ce temps, ne lui donnez rien à lire, ne lui dites rien sur le monde qui l'entoure, donnez-lui de la nourriture avariée et de durs traitements, et voyez en combien de temps elle deviendra folle. Deux mois suffiraient à faire d'elle une épave, mentalement comme physiquement* ».



Joseph Pulitzer

A 23 ans, Nellie Bly n'allait pas s'arrêter là. Sa célébrité croissante dépassait ses espérances. Ses articles d'un style vif produisaient un impact, dénonçaient des problèmes sociaux et permettaient toujours de trouver une solution ou une amélioration. Elle avait dénoncé la corruption des agences d'intérim en se faisant passer pour une femme de ménage à la recherche d'un emploi, une mère célibataire pour enquêter sur le trafic clandestin des bébés, s'infiltrer dans une usine de cartons pour montrer la pénibilité du travail des femmes dans les ateliers (locaux exigus, odeur des produits chimiques pour la fabrication du papier, odeur toxique de la colle).

En 1888, elle se fit passer pour l'épouse d'un industriel et ainsi dénoncer l'un des lobbyistes les plus influents du moment, Edward R. Phelps qui acceptait de l'argent en échange de son réseau d'influence. Son audace était impressionnante. Phelps et d'autres hommes politiques furent traduits en justice, mais aucun ne fut condamné.

En novembre 1888, elle se rappela d'un livre de Jules Verne publié en 1873, « Le tour du monde en quatre-vingts jours », qui raconte l'aventure de Phileas Fogg.

Elle alla trouver le rédacteur en chef Cockerill, elle lui expliqua qu'elle voulait faire le tour du monde et battre ce record. « *Quoi ? Une femme, voyager seule !* ». Impossible de lui confier une mission pareille, le journal ne voulait pas prendre ce risque. *The World* était à la fin d'une période faste à l'automne 1889, et ce n'est qu'un an après la proposition de Nellie, qu'ils acceptèrent :

« *Pouvez-vous commencer votre tour du monde après-demain ?* » lui demanda Cockerill.

« *Pourquoi pas aujourd'hui ?* » répondit-elle.

Le tour du monde en 72 jours

Le 14 novembre 1889 à 9h 40 du matin, Nellie Bly montait sur l'*Augusta Victoria*, un élégant navire à vapeur, pour se rendre à Southampton au Royaume-Uni. Quand elle arriva dans le port de Southampton, un correspondant du journal l'attendait en lui tendant une lettre de Jules Verne en personne, qui lui demandait de venir lui rendre visite chez lui à Amiens. Il cherchait à faire sa connaissance. Elle se rendit à Londres puis le bateau et le train pour Amiens où l'écrivain et son épouse l'attendaient.

« *Il n'y avait rien de solennel ni de rigide Quelques minutes en leur compagnie suffirent à leur gagner leur amitié* », écrit-elle.

Jules Verne lui demanda quel serait son itinéraire :

« *De New York à Londres, puis Calais, Brindisi, Port Saïd, Ismaïla, Suez, Aden, Colombo, Penang, Singapour, Hong Kong, Yokohama, San Francisco et New York, cela devrait me prendre soixante-quinze jours au maximum* » expliqua Nellie à Jules Verne.

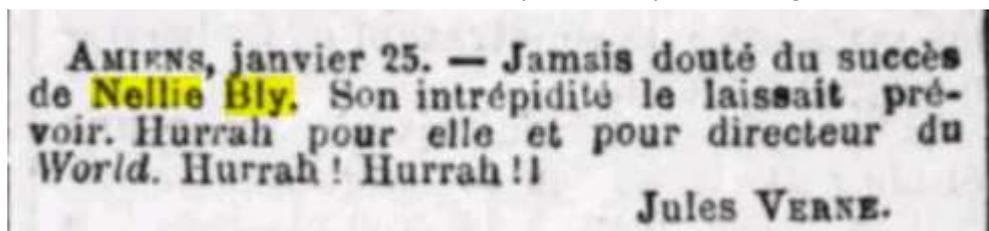
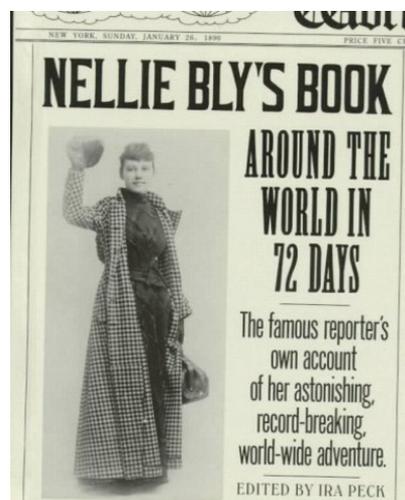
Sans perdre de temps, elle partit en train depuis Calais pour Brindisi en Italie. De là, elle prit plusieurs vapeurs et suivit son itinéraire. Après Suez, elle traversa la Mer Rouge et arriva à Colombo le 14 décembre. Le 18 décembre, elle était à Singapour. Le 23 décembre, à Hong Kong. Le 3 janvier, elle était à Yokohama et le 7 janvier, elle embarqua sur l'*Oceanic* de la White Star Line qui la ramenait depuis le Japon aux Etats-Unis. Le vapeur arriva dans la baie de San Francisco le 21 janvier où la neige était tombée en abondance. La victoire allait-elle lui échapper ?

Joseph Pulitzer affréta un train spécial à un prix astronomique à la Southern Pacific Railroad pour la transporter depuis Oakland jusqu'à Chicago. Le trajet de retour sur le sol américain coûta plus cher que le reste du voyage. Des foules d'américains étaient venus la féliciter en personne avec des ovations, de la musique, des cadeaux, des vivats, des poignées de mains à n'en plus finir. Elle arriva le 25 janvier 1890. Entre dix et quinze mille personnes l'attendaient sur les quais.

72 jours, 6 heures, 11 minutes et 14 secondes s'étaient écoulés depuis son départ sur l'*Augusta Victoria*. Elle triomphait et Jules Verne la félicita.

The World l'avait reçue avec admiration et félicitations mais la rédaction ne proposa ni augmentation, ni moindre

avantage alors que le journal tirait grand profit de son voyage et de sa personne. Son salaire était très bas, le sujet ne fut jamais abordé par Joseph Pulitzer. Après avoir encore publié quatre articles sur son voyage, elle donna sa démission.



De nombreuses conférences suivirent et elle publia son livre « *Le Tour du monde en 72 jours* ». Dix mille exemplaires du premier tirage furent vendus en un mois.



Norman L. Munro, le directeur du *New York family Story Paper* lui proposa d'écrire de la fiction en feuilletons pour son journal. L'idée lui plut et elle accepta. Et ce qui lui plut encore plus était le salaire proposé : dix mille dollars la première année puis quinze mille les deux années suivantes, le salaire de Cockerill, le rédacteur en chef du *World* et elle pouvait travailler chez elle (déjà le télétravail). Cela tombait à point, suite au décès de son frère Charles qui laissait femme et deux jeunes enfants. Ce salaire allait lui permettre d'assurer son avenir et celui de sa mère, sa belle-sœur et ses neveux.

Mais par son manque d'inspiration pour écrire pour Munro, la maison louée avec son isolement à 40 kms de New York, quasiment privée de la vie sociale et angoissée de ne pas tenir ses engagements, elle tomba en dépression. Elle ne pouvait compter que sur elle-même pour en sortir.

Elle écrivit encore un reportage qui fit la couverture du journal *The World* avec lequel elle avait repris contact pendant les grèves chez Pullman à Chicago où elle prit fait et cause des ouvriers.

L'ennui s'installait en elle, épuisée par son intense travail de journaliste, elle s'éloigna doucement de ce milieu.

Ses dernières années

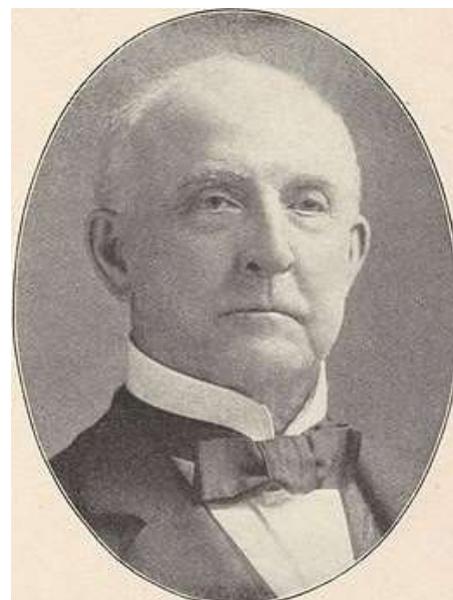
A l'âge de 30 ans, elle fit la connaissance, dans un train, d'un élégant homme d'affaires, Robert L. Seaman, un millionnaire de 42 ans son aîné. Il était à la tête d'un Groupe industriel, *The Iron Clad Manufacturing.*, employant plus de mille salariés, spécialisé dans la métallurgie.

Sa vie allait changer du tout au tout et le 5 avril 1895, ils se marièrent. Nellie Bly devint Madame Elisabeth Cochrane Seaman. Elle emménagea avec lui dans une superbe maison de pierres de taille de quatre étages de style victorien qui donnait sur l'Hudson.

Robert L. Seaman décéda neuf ans plus tard, laissant son épouse seule aux commandes de la manufacture. C'était un nouveau défi pour elle et durant une dizaine d'années, elle fit prospérer l'entreprise avec de nouveaux brevets (25 objets de son invention), fit de nombreuses réformes et améliora les conditions de travail de ses employés.



Malheureusement, des malversations de son directeur d'usine avec la complicité de comptables la poussèrent à la faillite par des détournements de fonds.



Robert L. Seaman

C'est au début de la Première Guerre Mondiale qu'elle renouera avec le journalisme. Elle se trouvait en Autriche et décida d'aller sur le Front Russe en faisant des reportages sur l'horreur de la guerre dans les tranchées. Elle devint ainsi la première journaliste correspondante de guerre des Etats-Unis.

En 1918, elle retourna à New York où elle continua d'écrire des articles orientés sur le monde ouvrier. Elle milita également pour le droit de vote des femmes.



Nellie en 1922

Une violente pneumonie mit un terme à son activité et elle décéda au Saint Mark Hospital de New York le 27 janvier 1922 à l'âge de 57 ans. Elle est inhumée dans le Bronx.



Toute la presse américaine titra sa mort, on lui rendit un hommage en la décrivant comme la meilleure journaliste d'Amérique. Elle fut une source d'inspiration pour toutes les femmes de son époque.

Encore aujourd'hui, elle est considérée comme la pionnière du journalisme d'investigation et chaque année le *New York Press Club* décerne le prix Nellie Bly aux jeunes journalistes les plus audacieux.

Les livres de Nellie Bly aux éditions du Sous-sol :

- Six mois au Mexique (1886).
- 10 jours dans un asile (1887)
- Le tour du monde en 72 jours (1889-1890)

**« J'ai toujours pensé que rien n'est
Impossible si on met l'énergie suffisante
Dans la bonne direction »**

Nellie Bly

SELLY MANOR

Dessin d'Eric VILLEMIN

Selly Manor est un bâtiment à ossature de bois à Bournville, qui a été déplacé sur son site actuel en 1916 par le fabricant de chocolat et philanthrope George Cadbury. Il se situe à Birmingham, Royaume-Uni.

Avec les Graworth Greaves adjacents, il est exploité comme le *Selly Manor Museum* par Bournville Village Trust en tant que site du patrimoine, musée communautaire et lieu d'événementiels. Il abrite la collection de meubles anciens *Laurence Cadbury* et d'objets domestiques qui datent de 1500 à 1900.[3]



Historique

Au cours de ses 500 ans d'histoire, ce bâtiment a connu plusieurs noms ainsi que deux sites. Les premiers enregistrements de la maison datent de 1476. À cette époque, il s'appelait *Smythes Tenement* et était sur un terrain appartenant à William Jenette, seigneur de Selly.

En 1561, l'avocat et huissier John Setterford, sa femme Phylis et son fils William Pritchett louèrent la maison. Cette famille est importante car elles ont prospéré et acheté la maison. Phylis Setterford a survécu à son mari, et quand elle est morte en 1608, un inventaire du contenu a été fait, qui détaille la configuration du bâtiment ainsi que chaque élément de celui-ci.

De là, il est évident qu'à cette époque, la partie centrale du bâtiment était une salle médiévale. La maison était possédée et occupée par les descendants de Phylis Setterford jusqu'en 1699.

Après cette date, l'état de *Smythes Tenement* a continué de décliner et, en 1853, il avait été scindé en trois chalets à louer, et était connu sous le nom de *The Rookery*. La maison s'est encore détériorée et à la suite de la mort de son propriétaire Edward Olivieri, la Rookery a été mise en vente aux enchères en 1907.

Relocalisation

Le bâtiment était en mauvais état lorsque sa destruction fut empêchée par George Cadbury, qui l'acquiert en 1907 dans l'intention de compléter les autres bâtiments publics qu'il avait construits dans le jardin de Bournville, aux côtés de la chocolaterie Cadbury. Dans une lettre à son fils, Laurence écrivait: «*Ces vieux bâtiments sont éducatifs et particulièrement nécessaires pour une nouvelle ville comme Birmingham; une grande majorité de personnes ne pensent jamais à l'époque de l'histoire*».

Les récits contemporains indiquent que la zone où se trouvait *The Rookery* était déplaisante. Pour donner au bâtiment un avenir meilleur, George Cadbury a fait démonter soigneusement le bâtiment et le réinstaller sur son site actuel. Les travaux ont commencé en 1909, et ont finalement été achevés en 1916. L'année suivante, le bâtiment a ouvert en tant que musée. Le musée contient la collection Laurence Cadbury, une collection unique de meubles et d'objets ménagers destinés à donner la sensation d'une maison du XVIIe siècle.



CHRONIQUES de VOYAGES PETIT TOUR A KUALA, Malaisie

Eric VILLEMEN



Bonjour,
Avant qu'il ne soit trop tard
un petit tour du *Kuala Lumpur* hors des sentiers battus et des tours en béton qui envahissent les quartiers à la vitesse « grand V »...

Voici un petit aperçu de l'architecture de l'époque coloniale à la fin du 19^{ème} début 20^{ème} avec quelques façades de bâtiments que l'on trouve principalement du côté de *Chinatown* (1). Celles-ci sont soit d'un blanc éclatant



soit de couleur très flashy mais cela donne une impression plutôt cool et sympathique. Un grand nombre était des *Shophouses* tenues par des commerçants chinois. Puis toujours dans le même quartier et ses proches environs on



trouve des pâtés de maisons (2) où chacune a son style, sa couleur. On en trouve malgré tout certains qui ont une unité d'architecture et d'autres qui ont fait le mélange des genres, la base traditionnelle et au-delà du 1^{er} étage une architecture moderne sans trop de caractère (3).



Dans la proche périphérie à quelques lieux au nord du *Chinatown*, sur la rive droite du *Sungai Klang*, se trouve *Kampung Baru*, le « Nouveau Village » avec ses habitations traditionnelles sur pilotis, en bois brut ou peint, dans un environnement calme et plutôt verdoyant composé d'essences locales, cocotiers, manguiers, *jambu air*

« *rose apple* », goyaviers, ramboutans etc (4).

Hélas l'état de décrépitude de certaines habitations et l'encercllement du quartier par une frénésie constructive d'immeubles toujours plus hauts



laissent présager une disparition programmée de ces maisons d'architecture locale.



A deux pas de ce *kampung* on découvre du *Street Art*, l'incontournable des villes malaisiennes, qui recouvre les murs qui canalisent le *Sungai Klang* du côté du quartier des ambassades, avec des fresques nombreuses et interminables. Il faut dire qu'il y a de la place et que c'est tranquille. A en voir les résultats, ils s'en sont donné à



cœur joie. On trouve de tout, des personnages plus ou moins caricaturés, des messages très stylisés et dont seuls les tagueurs connaissent la signification (5)(6). Mais il faut reconnaître que l'ensemble rend plutôt bien. En parcourant les berges plus à fond, j'ai découvert des peintures plus réalistes comme ces visages ou cet amalgame où on



reconnaitra une tête de chat (7). Une dernière fresque de cette exposition à ciel ouvert et ce petit chien (8)(9) avant



8 - KUALA LUMPUR - STREET ART

de rejoindre le centre ville et de retrouver les berges du *Sungai Klang* proches de *Central Market*. L'atmosphère



10 - KUALA LUMPUR - STREET ART, ŒUVRES EPHEMERES

qui s'en dégage est un peu plus sombre mais le résultat est tout aussi sympa que les précédents. Vous admirez là (10)(11) des œuvres à jamais disparues suite à des travaux de rénovation de cette partie des berges mais la relève est



9 - KUALA LUMPUR - STREET ART

là. Les travaux à peine terminés, les échafaudages encore en place, le béton à peine sec, les nouveaux tags sont déjà



12 - KUALA LUMPUR - STREET ART, RETOUR DES TAGS APRES TRAVAUX



11 - KUALA LUMPUR - STREET ART, ŒUVRES EPHEMERES

de retour sur ces « supports rinnovés » (12).



13 - KUALA LUMPUR - STREET ART DOMINANT UN PARKING

Au pied de *Bukit Bintang*, le mur de cet immeuble vous accueille avec sa tête de mort emplumée lorsque vous venez vous garer sur ce parking (13). Près du palais de la bourse, un

immeuble (14). Sur le mur d'un autre des nombreux parkings que compte la ville, cette pin-up avec ses lunettes de soleil qui reflètent les

garçon

coiffé d'une tête de tigre en guise de casquette, les yeux rivés sur sa tablette, décore le mur de cet



14 - KUALA LUMPUR - STREET ART SUR UN IMMEUBLE A L'ABANDON



15 - KUALA LUMPUR - STREET ART SUR UN AUTRE PARKING

Twin Towers (15). Ceci n'est qu'un bref aperçu de ce que l'on peut découvrir en errant dans les rues de la ville.

C'est sur cette facade kitch de *Bintang Palace* que se termine cette ultime chronique. Ce « Palais Etoile » est

un *Executive Night Club* très sélect de *Kuala Lumpur* où se retrouvent la haute société malaisienne, où sont organisés des soirées privées et dîners d'affaires, l'opposé du Night Club pour la jeunesse branchée. Ainsi se referment les éditions de « *The Malaysian Chronicle* » suite à mon retour définitif au pays.

Au revoir et merci de m'avoir suivi tout au long de ces 20 mois passés en Malaisie.

A+ le 15/01/2017 ERIC



KUALA LUMPUR – BINTANG PALACE AU PIED DE LA COLLINE « BUKIT BINTANG »

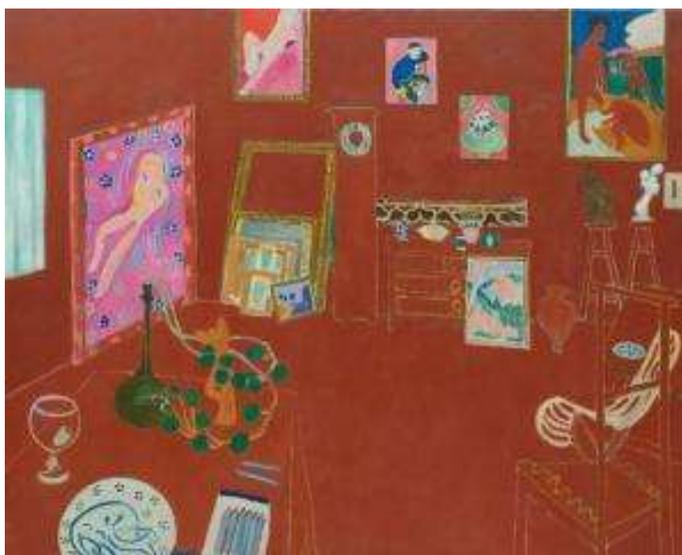
LOISIRS

Huguette LIVERNAULT

Nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, **des billets non datés valables pour toute la durée des expositions temporaires**, suivantes :

MATISSE, L'ATELIER ROUGE FONDATION LOUIS VUITTON

8, avenue du Mahatma Gandhi
Bois de Boulogne – 75116 PARIS
Navette : Charles de Gaulle – Etoile sortie n° 2
Avenue de Friedland
du 4 MAI 2024 au 9 SEPTEMBRE 2024
Lundi, mercredi et jeudi de 11 h à 20 h, le vendredi
jusqu'à 21 h. samedi et dimanche de 10h à 20 h
Fermeture le mardi et certains jours fériés
Au prix de 20 €



1911, 42 route de Clamart. Dans son atelier d'Issy-les-Moulineaux, Henri Matisse voit rouge ! En pleine préparation de ses *Intérieurs symphoniques* pour le collectionneur russe Sergueï Chtchoukine, l'artiste recouvre l'une de ses quatre toiles d'une couleur écarlate uniforme, un rouge vénitien obsédant tirant vers l'ocre, faisant fi de la réalité et des murs gris qui l'entourent. Impossible de dire avec certitude si le peintre célèbre ici en fanfare l'avènement du nouveau siècle ou la fin de la Belle Époque qui s'annonce. De son propre aveu, Matisse est bien incapable d'expliquer son geste, pas même à son commanditaire qui décline tout simplement la toile : « *Je ne comprends pas exactement pourquoi je l'ai peint de cette façon* ».

Avec *L'Atelier rouge*, l'artiste signe pourtant une œuvre révolutionnaire et introduit sans le savoir le monochrome dans le vocabulaire de l'art moderne. Un comble quand on sait que la toile, boudée des acheteurs et restée entre les mains de Matisse durant seize longues années, finit par trouver preneur en 1927 pour décorer la salle de bal d'une discothèque londonienne.

Quelques mois après le MoMA et le Musée national d'art du Danemark, c'est donc au tour de l'institution parisienne de recomposer le puzzle pour résoudre le mystère de la chambre rouge et d'accueillir les six peintures, les trois sculptures et la céramique reproduites à l'identique dans l'Atelier.

L'occasion de découvrir ou de redécouvrir de véritables trésors, comme le portrait fauve du Jeune Marin II qui n'avait pas été exposé en France depuis plus de 30 ans, ou d'admirer ce paysage méconnu aux inspirations impressionnistes La Corse, le vieux moulin posé presque négligemment sur le sol dans l'œuvre originale.

Entre l'affriolant Nu à l'écharpe blanche et le mythique groupe de Baigneuses, l'exposition pousse la reconstitution à son paroxysme en pointant ici et là des détails invisibles, des correspondances imperceptibles, osant créer un parallèle avec des compositions plus tardives comme la Fenêtre bleue ou le Grand Intérieur rouge.

Plus qu'une vue d'atelier, l'œuvre sonne en réalité comme un portrait de sa vie d'artiste, une mise en abyme de couleur pourpre pour resituer l'espace imaginaire d'un maître de l'art moderne.



THEODORE ROUSSEAU

La voix de la forêt



PETIT PALAIS - Avenue Winston Churchill
75008 PARIS

Métro Champs-Élysées Clémenceau
du 5 mars au 7 juillet 2024
du mardi au dimanche de 10h à 18h.
Fermeture le lundi et certains jours fériés,
Au prix de 9 €

Au printemps 2024 une grande exposition consacrée au peintre Théodore Rousseau (1812-1867), qui a fait de la nature sa religion, son monde et son refuge. Devenu chef de file de la colonie d'artistes qui fréquente le village de Barbizon et la forêt de Fontainebleau, il arpente la forêt solitairement, durant de longues heures, exécutant des esquisses sur le motif avant de réaliser ses œuvres définitives dans son atelier.

Son amour de la nature se transforme bientôt en combat et, à ce titre, il peut être considéré comme un véritable proto-écologiste : avec d'autres artistes et écrivains, Rousseau porte un nouveau regard sur la forêt de Fontainebleau, qui aboutira à la protection d'une partie de celle-ci sous le nom des célèbres « réserves artistiques » (1853), une première mondiale en pleine industrialisation.

À la fois romantique et réaliste, Rousseau aspire à capturer l'harmonie du monde, en y mêlant son âme. Il brouille les frontières entre peinture et dessin, entre esquisse et œuvre achevée. Il expérimente, ajoute de la matière, retouche inlassablement ses toiles, allant jusqu'à les surcharger pour faire sentir la vie des forêts. « *Naturaliste entraîné sans cesse vers l'idéal* », comme l'écrit Baudelaire, il joua un rôle fondamental dans l'affirmation d'une nouvelle école française de paysage au milieu du XIXe siècle, ouvrant la voie à l'impressionnisme.



Pour mémoire, nous avons le plaisir de vous proposer **des billets coupe file valables deux ans pour tous les musées de la Ville de Paris**, selon liste ci-après Ce billet est valable pour toutes les expositions temporaires au prix de 9 €.

- **Musée d'art moderne** de la ville de Paris – 11 av. du Président Wilson 75016 Paris
- **Maison Balzac**- 47 rue Raynouard 75016 Paris
- **Musée Bourdelle** – 18 rue Antoine Bourdelle 75015 Paris
- **Musée Carnavalet** 23 Rue de Sévigné, 75003 Paris
- **Musée Cernuschi – Musée des arts de l'Asie** – 7 avenue Velasquez 75008 Paris
- **Musée Cognacq-Jay** – 8 rue Elzévir 75003 Paris
- **Palais Galliera – Musée de la Mode** - 10 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris
- **Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris/Musée Jean Moulin** 23 allée de la 2^{ème} D.B. Jardin Atlantique 75015 PARIS
- **Maison de Victor Hugo** – 6 place des Vosges 75004 Paris
- **Musée de la Vie Romantique** – 16 rue Chaptal 75009 Paris
- **Musée Zadkine** – 100 bis rue d'Assas 75006 Paris



Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : huguettelivernault@orange.fr,
et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse,
et du règlement par chèque à l'ordre de : ARTP

**Huguette Livernault -
Rue Haxo 75020 – PARIS**

NÉCROLOGIE



Claudette ARNAL

Nous avons appris le décès de **Claudette ARNAL**, ancienne collaboratrice de Maurice Garcin.



Richard BEDNARKY

Nous avons appris récemment le décès de **Richard BEDNARKY** en 2018 à l'âge de 84 ans. Ancien du Génie Civil, Section Calcul et ancien adhérent ARTP, il était retourné depuis quelques années en sa Pologne natale.



Bernard CATOIS

Bernard CATOIS est décédé le 8 janvier 2023 à l'âge de 94 ans. Il était adhérent à notre association.



Guy CHAMPÉMONT

Guy CHAMPÉMONT est décédé subitement le 9 Novembre 2023 d'une crise cardiaque à son domicile à l'âge de 66ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi 13 novembre à 14h30 en l'église de Royère de Vassivière 23460 (Creuse).

Nous avons publié des hommages à Guy CHAMPÉMONT dans le TU 123 de décembre 2023. Nous avons reçu de nouveaux hommages que nous publions ci-après.



« Merci pour votre attention à mon frère Guy !

Au cours de ses obsèques en Creuse bien entouré par sa famille et connaissances nous lui avons rendu hommage avec beaucoup d'émotion par l'intermédiaire du prêtre, sa nièce et nos témoignages.

Nous l'avons remercié pour tous ses services rendus avec son entourage ici à Genas et dans la Creuse!

Il était totalement consacré à sa famille ,son oncle pour moi-même et pour tous dans les difficultés; toujours disponible. Il était là avec sa force et son dynamisme pour nous aider: les travaux dans la maison, les espaces verts, les courses le transport etc.. Heureusement que nous l'avions; surtout suite à nos problèmes de santé!

Amoureux de la campagne loin de l'agitation , sur son tracteur en plein air au contact de la nature, il était heureux.

Il partageait de bons moments aussi avec cousins et connaissances tout en rendant service! C'était toujours avec joie qu'il repartait dans la Creuse .

Pour son travail à Technip , qu'il a assumé avec sérieux , il en parlait peu sinon toujours avec humilité! Il est resté fidèle après sa retraite à des collègues par des moments convivial au restaurant !

Je peut lui dire et redire encore Merci Guy ; il nous laisse un grand vide!

Voilà ce que je pouvais vous dire à son sujet.

Cordialement. »

sa sœur, Mme Colette HOULLÉ





« C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le décès de Guy Champemont en ce début du mois de novembre. Guy a rejoint Technip en aout 1980 à 23 ans comme dessinateur projeteur. Il a tout d'abord fait ses armes au sein du service « Préparation » où ses points forts « extrême mobilité », « connaissance du métier de la Préparation » ont été très vite remarquables.

Après dix ans d'une expérience riche Guy a donné une nouvelle orientation à sa carrière en rejoignant la section Calcul de Flexibilité et Supportage du service Installation Générale de Technip Lyon. Jusqu'à son départ en retraite il travaillera au sein de cette section. Il sera impliqué sur la quasi-totalité des projets remarquables de l'établissement de Lyon tels que System 17 pour DSM en Hollande, le RR deDonges pour Elf, le RR de Leuna toujours pour Elf, PEX et PP3 pour BP sans oublier SINCOR, SOLVAY LILLO, le 10ieme complexe en Iran et enfin Pars, SASOL, IKRA , SOBEGI, SIBUR et YAMAL.

Il effectuera plusieurs missions de longues durées au sein du service Installation Générale de Technip Paris ainsi que des missions sur chantier en Ecosse, en Iran, en Afrique du sud et en Belgique. Jusqu'à son départ en retraite Guy n'a eu de cesse

d'augmenter ses connaissances relatives au calcul de flexibilité et au supportage des tuyauteries. Les dernières années il était le référent supportage au sein de l'établissement de Lyon et, à ce titre, encadrait les projeteurs en charge de cette activité.

Son grand talent était son pragmatisme et sa capacité à assurer une passerelle juste et efficace entre des calculs théoriques et une solution matérielle.

J'ai personnellement rencontré Guy lors de mon arrivée à Technip en 1992 au sein de la section calcul de flexibilité. Je débutais alors ma carrière...

Je me souviens encore de son accueil des plus cordiaux. Dès notre première rencontre il m'a fait profité de son expérience afin que je trouve ma place au sein de la section. Il prenait le temps d'expliquer et d'échanger. Il n'attendait pas que je le sollicite. Il venait à moi et me demandait si j'avais besoin d'un conseil, d'une aide...

C'était particulièrement agréable pour le novice que j'étais.

Il était de ceux qui aimait le travail bien fait et qui savait trouver les bons compromis.

Sa rapidité et sa précision étaient ses marques de fabrique tant et si bien que ses collègues tuyauteurs le réclamaient sur leur projet.

Bruno Costa puis Emmanuel Serre qui m'ont succédé au sein de la section m'ont indiqué avoir reçu le même accueil et le même support de sa part.

Guy disposait d'une personnalité attachante. Il nous parlait un peu de sa sœur, beaucoup de la Creuse et toujours de sujets pratico pratiques comme le remplacement de sa voiture de 20 ans... mais par quel modèle ? Il nous épatait par sa capacité à se faire comprendre de collègues ou clients anglophones quand bien même l'anglais ne figurait pas parmi ses passions.

Sa force physique et sa carrure aussi larges que sa gentillesse ne nous laissaient pas imaginer qu'il nous quitterait aussi tôt après seulement quatre ans passés à la retraite.

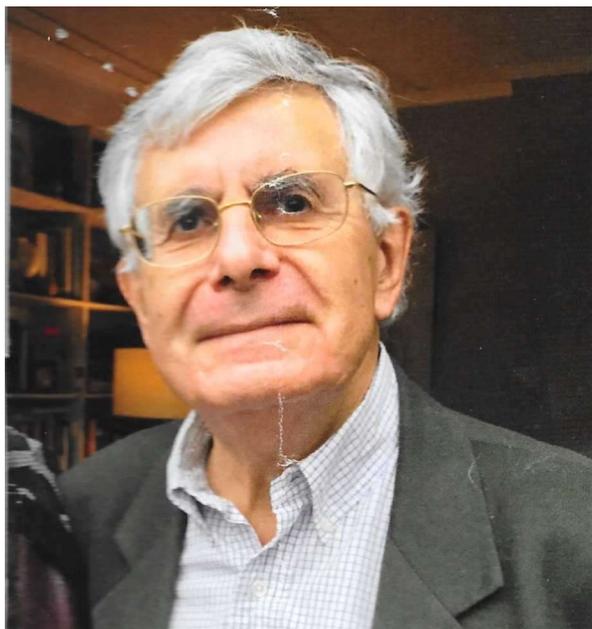
Nous garderons de lui l'image d'une personne souriante, bienveillante et pleine d'énergie. Le souvenir qui nous accompagnera sera celui de la gentillesse, de la force tranquille, du vrais compagnon...

Bruno et Emmanuel se joignent à moi pour adresser à sa sœur, à Michel et à tous ses proches nos plus sincères condoléances. »

Christophe DUPLANY



Claude CHEVRIAU



Ses obsèques ont eu lieu début juillet 2023 à Port Marly (Yvelines).

Après sa sortie de l'ENSPM en 1962 il a fait une thèse d'ingénieur docteur à l'IFP où nous nous sommes bien connus. Ceci me remémore les années aux services Procédés de l'IFP (chez Jacques) puis Technip (P. Boutaud de la Combe) où nous nous sommes retrouvés.

A Technip Claude faisait partie du groupe Liquéfaction de Gaz naturel (M. Schlatter) dirigé par MM. Perret et Bourguet. Il a ainsi participé activement à la mise au point du processus scientifique de la liquéfaction de gaz naturel et de son application technique dans l'usine de Skidda.

Après un séjour aux « Hydrocarbures de St Denis » il est revenu à Technip Géoproduction dont il a dirigé la direction commerciale.

Pour mémoire il a perdu très tôt sa première femme dans un grave accident de la route ; elle n'était autre que la fille de Mme Naurois responsable de la documentation de Technip à Rueil Malmaison.

Ses dernières années ont été particulièrement affectées par la maladie. »

Guy BRETAUDEAU



Jérémié DEPART

Jérémié DEPART du département Installation Tuyauterie à Paris est décédé le 2 décembre 2023 à l'âge de 54 ans. Il était en arrêt maladie depuis mi-août, hospitalisé depuis quelques semaines.

Collègue charismatique, Jérémié aura accompli pas loin de 30 années au sein de Technip et du Département Installation Tuyauteries (Janvier 1994) et aura également rendu bien des services via le CE, en particulier pour les (non) as du bricolage.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 9 décembre 2023 à 11h00, au crématorium de Reims.

« C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de Jérémié Depart, survenu le 2 décembre 2023.

Jérémié avait rejoint l'entreprise en janvier 1994 (il y a presque 30 ans) en tant que Concepteur Installation – Tuyauteries, il était devenu depuis « Chef de Groupe », toujours au sein du Département Installation générale et Conception Tuyauteries, en ayant apporté son expérience sur les projets tels qu'ALGIERS, YAMAL LNG, ARCTIC LNG et QATAR NFE pour les plus récents.

Il était bien connu de nos collègues Indiens de Chennai qui l'appelaient le "big boss".

Il était également très impliqué dans les activités de l'espace bricolage du CSE depuis 20 ans, il en avait la responsabilité depuis peu.

Sa connaissance et ses conseils pratiques étaient très appréciés de tous. Il avait piloté l'agencement du nouveau local à Origine et mis un place un nouveau service d'entretien de ski (une de ses passions).

Tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont côtoyé Jérémié ont pu apprécier sa générosité, sa gentillesse, sa sympathie, son charisme et sa bonhomie.

Nos pensées vont à Jérémié sa famille et ses proches, ainsi qu'à tous les collègues qui l'ont côtoyé. »

Hélène GAUTHEY

« Triste bisous mon frerot. »

Gérard BRUNET

« 2023, décidément une bien mauvaise année en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés. Jérémie, décédé aussi jeune, à l'âge d'un fils pour ma génération, vraiment une très grande tristesse pour tous ceux qui l'ont côtoyé. Et quel drame pour sa famille.

J'ai eu la chance de participer à l'embauche de Jérémie, il fut une très bonne recrue, d'abord pour lui-même parce que je crois qu'il aimait son métier.

Pendant ces premières années, il mit tout son mordant pour acquérir rapidement les bases difficiles du métier, un grand calme, une volonté de toujours apprendre auprès des plus anciens, avec le goût du travail fini bien fait. Il a relevé les challenges que nous lui avons donnés.

Puis nos chemins se sont séparés, lui évoluant à la tuyauterie, mais nous discussions parfois autour d'un café où il me faisait part de ses analyses toujours fines sur les évolutions du métier.

Jérémie était un gars bien, les pieds sur terre, vous disant toujours avec son regard clair les messages nets qu'il avait à vous faire passer, quelqu'un de facile à vivre, de déterminé dans les organisations où l'équipe est primordiale.

Avec une très tristesse.

Les plus sincères condoléances à toute sa famille. »

Gilbert HOREN



Shashikant DHARMADHIKARI

Shashikant DHARMADHIKARI est décédé le 23 décembre 2023 dans sa 86ème année.

Son activité chez Technip s'est étendue de 1975 à 1991. Il était adhérent à l'ARTP dont lui et son épouse lisaient toujours la revue avec grand intérêt.

« DHARMA - Disparition de Shasi Dharmadhikari expert procédés. Je le connaissais depuis le début des années 1970.

A l'époque Pierre Simonin et moi-même nous cherchions un ingénieur process pour renforcer le service procédés de COCEI. C'est alors que nous reçûmes un C.V. a priori intéressant même s'il sortait quelque peu de l'habituel. Un PhD en chemical engineering, d'origine indienne, Diplômé d'une université anglaise réputée avec une expérience en traitement de gaz acquise chez Pritchard Rhodes en Angleterre et en Allemagne. L'occasion était trop belle et Dharmadhikari fut immédiatement embauché chez COCEI. C'est ainsi qu'a débuté sa carrière chez COCEI puis chez TECHNIP mais aussi une amitié de 50 ans !

Shashi s'était intégré sans difficultés au service procédés de COCEI et en était devenu un des meilleurs éléments. Il avait acquis la sympathie et l'estime de tous par sa grande compétence et son relationnel facile.

Plus tard lorsque COCEI fut absorbé par TECHNIP en 1974, Dharma fut immédiatement intégré au groupe procédés gaz naturel liquéfié dont il devint naturellement l'un des piliers.

Bien plus tard, devenu moi-même directeur technique d'INGEROP (groupe GTM) qui avait obtenu le contrat de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'exposition universelle de Lisbonne en 1998, je fis appel à Shashi qui conçut le système d'alimentation en climatisation et en énergie de tous les bâtiments du parc des expositions. Son système très original était basé sur l'emploi d'une turbine à gaz et d'une machine frigorifique à absorption. Cette réalisation Lui a d'ailleurs permis d'obtenir le prix de l'innovation du groupe GTM en 1999 !

Il faut à ce sujet rappeler que Shashi Dharmadhikari cachait son immense compétence technique sous une modestie exceptionnelle.

Plus tard Shasi s'était mis à son compte et il vendait ses services notamment dans le domaine du GNL où il était un expert reconnu avec un statut de consultant indépendant.



Malgré la retraite qui sonne un jour pour tout le monde nous ne nous étions jamais perdus de vue et nous déjeunions ensemble régulièrement avec d'anciens collègues de COCEI.

Mais voilà hélas maintenant c'est fini.

Adieu Shashi mon vieux copain. Tous tes anciens collègues te regrettent surtout moi qui t'ai si bien connu ! »

Jacques KUHN, ex chef du service procédés de COCEI



Pierre DUGENET

Pierre DUGENET est décédé le 14 octobre 2023 à Semur-en-Auxois (21) à l'âge de 90 ans.

Entré très tôt à Technip en 1960, ancien du service instrument puis du service achat avant de rejoindre en 1989 la société SGN.

Il était adhérent à l'association.



Marie Magdeleine LARZABÁL

Marie Magdeleine LARZABÁL est décédée le 18 novembre 2023 à Ustaritz (64) à l'âge de 95 ans. Les funérailles ont eu lieu le jeudi 23 novembre 2023 à 10h30 à la Chapelle du Funérarium de Bayonne (64100).

Marie Magdeleine était adhérente à l'association.



Michel ROBARD

Michel ROBARD est décédé le 10 décembre 2023.

Ancien de la tuyauterie dans les années 60 au début de Technip, il est ensuite parti à l'IFP au sein de la direction du bureau d'études école.

Michel était adhérent à l'association ARTP et également à l'amicale des anciens de l'IFP.

« Je viens d'apprendre le décès de Michel ROBARD.

Suite aux études et assistance Technip du PEHP de Mont en 1976, j'ai rencontré Michel. Il était prof à l'IFP (ancien de TECHNIP), avec ses élèves ils venaient visiter le chantier en cours de Construction. Il m'a demandé de faire la visite du chantier et expliquer comment faire du Polyéthylène Procédé ATO Haute Pression. C'était un plaisir d'accompagner cette équipe, montrer toutes les étapes depuis le Bâtiment des Compresseurs Burkhart Pré et Hyper, le Réacteur dans le Blauckaus, l'extrudeuse Werner puis les Silots de granulés journaliers et vracs, la chaîne d'ensachage, avec expédition en sacs sur palette, camion et wagon.

Toute cette équipe très attentive a été surprise de ces tubes Timken avec l'assemblage bride vissée sur le tube avec joint Lens ring pression 2600 bars en operating.

Je garde un très bon souvenir de ce contact.

Michel très à l'écoute savait intéresser ses élèves, un bon prof, avec les souvenirs de son expérience Technip.

J'adresse toutes mes condoléances à toute sa famille. »

François MOREAU



LE TRAIT D'UNION N° 124



un des plus beaux monuments du site de Petra (Jordanie); le Trésor (Al Khazna)
dont la destination d'origine reste un mystère, et fut construit vers le premier siècle avant J.C.
Photo de Michel Metzger, 1^{er} janvier 2024

Association des Retraités de Technip

a.rtp@external.technipenergies.com - www.artchnip.org